



Association Internationale des Anciens  
des Communautés Européennes

AIACE

Section Belgique

**N° 57    Janvier - Février - Mars 2012**



*Bonne année – Gelukkig Nieuwjaar – Frohes Neujahr – Happy New Year*

***Bulletin de liaison  
de la Section Belgique  
de l'AIACE***





Association Internationale des Anciens  
des Communautés Européennes

**AIACE**

Section Belgique

## Sommaire

### Ecrin n° 57 – Janvier – Février – Mars 2012

#### **EDITORIAL**

- 2 *Mais où va donc l'Europe ?*
- 3 *Maar waar gaat Europa naar toe ?*

- 22 *Un hymne pour l'Europe*
- 25 *La crise de la dette*

#### **LA VIE de l'AIACE, section Belgique**

- 4 *Le CA de la Section Belgique*
- 5 *Echos du CA international*
- 6 *Révision du statut, des grèves en 2012 ?*
- 9 *Les merveilles du Portugal, 4 – 10 octobre*
- 11 *Visite à Liège le 20 octobre 2011*
- 12 *Visite de la RTBF les 8 et 9 décembre*
- 14 *Activités de la section, état des disponibilités*
- 14 *Déjeuner festif du 6 décembre*
- 15 *Les conférences de la section : la Turquie*
- 16 *Nouvelles affiliations à la Section*
- 17 *Trésorier – appel à benevole -*
- 17 *Les Assises à Malte, 30 mai au 4 juin 2012*
- 19 *Salzbourg, 29 novembre au 2 décembre 2011*

#### **QUESTIONS GENERALES**

- 27 *Gérer les maisons de repos, pas du repos !*
- 28 *L'Allemagne, ses succès, ses hésitations*
- 30 *Etat des forêts dans le monde*
- 31 *Les successions dans l'Union européenne*

#### **ILS NOUS ONT QUITTES**

- 33 *Liste des collègues décédés*
- 35 *Décès de J. Nols*

#### **LES ANCIENS ECRIVENT**

- 36 *Copetti*
- 37 *Pierre Duchâteau*

#### **COURRIER DES LECTEURS 38**

#### **QUESTIONS EUROPEENNES**

- 20 *Galileo, c'est parti*
- 21 *Pologne, champion économique et politique*

#### **RIONS UN PEU 38**

#### **Composition du Conseil d'administration**

*Ont participé à ce numéro : G. Cairolì, Y. Demory, J.-P. Dubois, D. Guggenbühl, P. Loir, J. Mateus Tique, J.-B. Quicheron, M. Saxel, L. Schubert*  
*Dépôt à la Bibliothèque Royale de Belgique : ISSN 1783 – 5410,*  
*Les textes n'engagent que leurs auteurs et non la Commission européenne*

**Editeur responsable :**  
André Vanhaeverbeke

**Comité de rédaction :**  
Yvette Demory  
Daniel Guggenbühl  
Philippe Loir  
Ludwig Schubert  
João Mateus Tique



**Rédacteur en Chef :**  
Jean-Bernard Quicheron

**Conception graphique, mise en page :**  
Jean-Bernard Quicheron  
**Email :** [jbquicheron@base.be](mailto:jbquicheron@base.be)

**Impression :**  
Ateliers de reproduction de la  
Commission

## Editorial



### Mais où va donc l'Europe ?

**D**ans la mythologie grecque, Europe est une princesse phénicienne, fille d'Agénor, roi de Tyr. Un jour qu'elle se promenait au bord de la mer avec ses compagnes, Zeus la remarqua et s'enflamma pour sa beauté, il se métamorphosa en taureau et vint se coucher aux pieds de la jeune fille. Celle-ci fut d'abord effrayée, puis elle s'enhardit, caressa l'animal et s'assit sur son dos. Aussitôt le taureau se releva et s'élança vers la mer. Malgré les cris d'Europe, qui se cramponnait à ses cornes, le taureau pénétra dans les flots et s'éloigna du rivage. Tous deux parvinrent ainsi jusqu'en Crète où Zeus s'unit à la jeune fille.



La légende est sans nul doute fascinante et pourrait se référer au rapt actuel que les gouvernements ont fait de l'Europe communautaire. Mais alors que Zeus savait ce qu'il voulait, on a l'impression que les dirigeants politiques nationaux, parfois métamorphosés l'espace d'un instant en ministres à vocation communautaire, ne savent plus vers quels rivages se diriger.

Il est intéressant de relire les citations célèbres qui ont émaillé l'histoire :

- « La vieille Europe, elle ne revivra jamais. La jeune Europe offre-t-elle plus de chances ? » disait F-R. de Chateaubriand en 1841 dans ses 'Mémoires d'outre-tombe'
- « Quand Paris s'enrhume, l'Europe prend froid » disait déjà le prince de Metternich (1830). On pourrait y ajouter : « Quand Berlin ... ! »
- « L'Europe ne retrouvera son rayonnement qu'en rallumant les phares de la conscience, de la vie et du droit ». Louise Weiss (1979)
- Victor Hugo (1802-1885) disait déjà : "les utopies d'un siècle sont les faits du siècle suivant".

Nous avons œuvré, pendant toute notre vie professionnelle, pour une construction européenne destinée à éviter le retour de la guerre sur notre continent, à faciliter la vie des Européens grâce à des échanges plus simples et à une monnaie unique, nous voyons avec stupéfaction notre union européenne se déchirer, se mettre difficilement d'accord sur des questions fondamentales et finalement être la proie facile des marchés financiers. Nous attendons des Conseils européens qui se succèdent un sursaut de courage et des décisions judicieuses nécessaires pour éviter que les anciens démons ne reprennent le dessus.

Que l'année 2012 apporte sur le plan européen apaisement et décisions aptes à renforcer l'Europe, car le salut n'est pas dans moins d'Europe, mais dans plus d'Europe !

*Jean-Bernard Quicheron, Rédacteur en Chef*

## Ten Geleide



### Maar waar gaat het met Europa naar toe ?

**I**n de Griekse mythologie is Europa een Fenicische prinses, dochter van Agenor, koning van Tyrus. Op een dag, toen zij langs het strand wandelde met haar vriendinnen, werd zij opgemerkt door Zeus, die meteen in vuur en vlam stond, voor haar schoonheid. Hij vermomde zich als stier en vlijde zich neer aan de voeten van het meisje. Eerst schrok zij, maar dan vatte zij moed, liefkoosde het dier en ging op zijn rug zitten. Daarop kwam de stier meteen overeind en rende de zee in. Ondanks de kreten van Europa, die zich aan zijn horens vastklampte, dook de stier in de golven en liet de kust achter zich. Zo bereikten beiden Kreta, waar Zeus met het jonge meisje paarde.



De legende is ongetwijfeld boeiend en zou van toepassing kunnen zijn op de huidige ontvoering van het gemeenschappelijke Europa door de nationale regeringen. Maar terwijl Zeus wist wat hij wilde, heeft men de indruk dat de nationale politieke leiders, soms voor korte tijd omgevormd tot ministers met een gemeenschapsroeping, niet meer weten naar welke oevers te sturen.

Het is interessant om de beroemde citaten te herlezen die de geschiedenis doorspekt hebben:

- “Het oude Europa, dat leeft nooit meer op. Biedt het jonge Europa meer kansen?” zei F-R. de Chateaubriand in 1841 in zijn ‘Mémoires d’outre-tombe’.
- Als Parijs verkouden wordt, vat Europa kou” zei Prins Metternich al (1830). Men zou eraan toe kunnen voegen: “Als Berlijn ...”
- “Europa kan zijn luister slechts herwinnen door het geweten, het leven en het recht opnieuw te doen oplichten”, Louise Weiss (1979)
- Victor Hugo zei reeds: “de utopieën van de ene eeuw zijn de feiten van de volgende”.

Wij hebben ons hele beroepsleven gewerkt aan de opbouw van Europa om de terugkeer van oorlog op ons continent te voorkomen, het leven van de Europeanen te vergemakkelijken dankzij een eenvoudiger handelsverkeer en één munt, en nu zien wij met stomme verbazing hoe onze Europese Unie zich onderling verscheurt, het moeilijk eens wordt over fundamentele kwesties en uiteindelijk een makkelijke prooi wordt van de financiële markten. Wij verwachten van de Europese Raden die elkaar opvolgen dat zij hun moed bijeenrapen en verstandige beslissingen nemen, die moeten vermijden, dat de oude demonen weer de overhand krijgen.

Moge het jaar 2012 op Europees vlak de rust doen weerkeren en besluiten brengen die Europa kunnen versterken, want de redding is niet gelegen in minder Europa maar in méér Europa.

*Jean-Bernard Quicheron, Hoofdredacteur*

## ❖ La vie de l'AIACE Section Belgique

- **Le Conseil d'administration de la Section Belgique au travail**

*Philippe Loir*



La grande affaire, tant au niveau de l'International que de la Section Belgique, est la défense de nos intérêts financiers et statutaires devant les attaques du Conseil. Ce sont nos collègues du Conseil d'administration (CA) de la Section Belgique, Ludwig Schubert et Pierre Blanchard qui, mandatés par le CA International, mènent pour l'AIACE l'essentiel du combat à Bruxelles. Ils participent quotidiennement à des réunions et concertations avec toutes sortes d'organismes : services de la Commission, commissaire responsable, Comité du Statut, syndicats, Osp...

Ludwig Schubert fait le point de cette situation à la mi-décembre dans un article du présent n° de l'Ecrin. Elle se solde pour le moment par un refus du Comité du personnel de donner un avis favorable à la proposition de la Commission pour modifier le Statut. D'après lui et Pierre Blanchard, l'atmosphère n'est pas favorable à la Fonction publique européenne, Les Etats-membres veulent la traiter plus durement que leur propre Fonction publique alors que la Commission suit les désirs du Conseil et que les fonctionnaires en activité sont mal à l'aise.

La situation évoluant rapidement, le CA estime difficile de tenir informés rapidement les adhérents, d'autant plus qu'un bon nombre n'ont pas accès à l'informatique. C'est pourquoi il a décidé de tenir une réunion d'information générale **en fin d'après-midi le 20 janvier**. Elle sera suivie d'un apéritif offert par la Section pour maintenir et renforcer les liens d'amitié entre nos membres.

Les activités culturelles et les voyages proposées par la Section rencontrent toujours un grand succès comme le montrent, entre autre, les récits de voyages publiés dans le présent numéro. Si vous voulez vous inscrire à ces activités, vous avez intérêt à le faire le plus vite possible après les annonces, car les places partent très vite et les listes d'attente s'allongent.

La demande d'aide sociale ne faiblit pas, soit directement auprès de notre help-desk, soit par l'intermédiaire des assistantes sociales de la Commission. Ces dernières n'ont, compte tenu de leurs faibles effectifs, malheureusement plus le temps de se déplacer et c'est à l'équipe de bénévoles qu'est confiée la tâche de contacter et visiter les personnes en difficulté.

C'est à la fin du mois d'octobre qu'a été diffusée à tous nos adhérents la nouvelle brochure « Entraide Sociale » qui a pour objectif de permettre à tout ancien, résidant en Belgique et se trouvant en difficulté, de trouver des informations sur l'aide et l'assistance qu'il peut obtenir tant auprès de l'AIACE, des services de la Commission, des organismes privés que des organismes communaux. Il s'agit d'un travail considérable, mené à bien par Norbert Vogel, et qui a reçu un accueil très favorable.

L'écriture et la confection de l'Ecrin mobilise, comme d'habitude, le comité de rédaction sous la direction de Jean-Bernard Quicheron. L'objectif est toujours de donner des nouvelles

des activités de notre section et de réfléchir sur la problématique européenne, tant sur les plans culturels que politiques. Nous pensons ainsi pouvoir partager avec les lecteurs les grandes connaissances acquises dans ces domaines par nos rédacteurs lorsqu'ils étaient au service des Institutions. Il reste néanmoins, pour l'équipe de rédaction, une frustration, c'est que, malgré l'évidente bonne volonté des services, la durée d'attente dans les services d'impression de la Commission reste longue avant que la revue ne soit diffusée. Ses informations risquent alors d'être obsolètes.

- **Echos du Conseil d'administration international**  
*Philippe Loir*

**P**as moins de cinq membres du CA de la section Belgique participent dorénavant aux réunions du nouveau Conseil d'Administration internationale dont la première réunion présidée par Richard Hay s'est tenue les 24 et 25 octobre dans les locaux du Comité des Régions à Bruxelles. Ce sont André Vanhaeverbeke et Philippe Loir qui représentent la Section Belgique et trois membres qui siègent au Bureau : Ludwig Schubert, président d'honneur, Pierre Blanchard, vice-président et Dominique Deshayes, secrétaire générale.

Le nombre des sections nationales continue à se développer au sein de l'AIACE internationale au fur et à mesure que le nombre des pensionnés augmente dans les « anciens » nouveaux pays membres. C'est ainsi que le CA a pu saluer l'arrivée des représentants de la nouvelle section d'Autriche qui avait tenu sa première AG avec 65 participants quelques jours auparavant. Elle constitue la quinzième section nationale, ce qui renforce la représentativité européenne de l'AIACE.

L'examen de l'évolution des discussions en cours sur la modification du statut et la réforme de la Méthode est devenu un point important des CA. Ludwig Schubert a fait le point d'une situation évolutive et comportant beaucoup d'éléments négatifs pour les fonctionnaires en activité et préoccupants pour les pensionnés. Cette situation a conduit au mois d'octobre à un constat de désaccord des OSP et à la demande d'une concertation politique avec la Commission. Au moment de la parution du présent numéro de l'Écrin, la situation aura changé et des informations à jour seront communiquées aux membres de l'AIACE sur cet important dossier dans lequel ses représentants jouent à tous les niveaux un rôle important et reconnu.

Un tour d'horizon des activités de chacune des sections a permis de voir, qu'en dépit de leur diversité, on notait certaines constantes telles que : fourniture de documents et vade-mecum pour expliquer le fonctionnement de règles nationales ou du PMO, aides aux collègues en difficulté, cours de formation linguistique ou informatique et également la regrettable insuffisante fréquentation des sites web des diverses sections. On a aussi constaté un besoin d'aide accru des pensionnés pour résister à la pression des services d'impôt nationaux cherchant à augmenter la fiscalité des revenus communautaires.

Un vif débat sur l'organisation des futures Assises a éclaté à partir d'une note du Bureau qui voulait en fixer les principes pour les trois années à venir. Cette note a été l'occasion de rouvrir un vieux débat maintes fois discuté et qui semblait avoir été tranché : faut-il lier Assises et Assemblée Générale, étant donné que des Assises coûtent cher, ce qui peut empêcher des participants de participer à l'AG d'où un taux de participation aux décisions

de plus en plus faible et peu démocratique ? Par ailleurs la solution alternative moins coûteuse d'organiser sans festivités et tourisme les AG dans un lieu central, comme Bruxelles, risque de ne pas attirer suffisamment de participants par manque d'attractivité.

Les conditions d'organisation de cette lourde opération ont également été discutées, faut-il faire appel aux sections nationales volontaires, à un comité organisateur situé à Bruxelles aidé par une agence professionnelle ? Le travail pratique des prochaines Assises a été confié à nouveau à la société Artion dont la participation passée à Riga a été jugée concluante. Suite à un désaccord avec le Bureau de l'Aiace Internationale, le trésorier général, Henk Das, qui était d'un avis contraire, a démissionné à la surprise générale.

Pour conclure, le président a confirmé que les Assises 2012 se tiendraient à Malte où tout a déjà été organisé et que le débat sur l'organisation des futures AG/Assises reprendrait à un prochain conseil d'administration. D'autre part, l'idée d'organiser en fin 2012 une AG spéciale à Bruxelles à l'issue des discussions sur la réforme du Statut pour dégager une attitude commune, a été envisagée favorablement.

- **Faut-il s'attendre à des grèves en 2012 ?**

*Ludwig Schubert*



### **Constat de désaccord entre le personnel et la Commission et revendications provocatrices du Conseil.** Etat de la situation au 9 décembre 2011.

**D**ans le dernier numéro (56) de l'ECRIN, le début du Dialogue social sur le projet de révision du Statut des fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne a été commenté. D'autres informations sur ce dossier se trouvent dans les numéros 88 et 89 (à paraître prochainement) du VOX.

1. La procédure de Dialogue entre les représentants du personnel (y compris les représentants de l'AIACE : Ludwig Schubert et Pierre Blanchard) et la Commission s'est terminée le 16 novembre 2011 avec un constat de désaccord. Le Comité du Personnel, le 8 décembre 2011 a donné, à l'unanimité, un avis négatif sur la proposition de la Commission. La consultation obligatoire du Comité du Statut (Comité paritaire interinstitutionnel – cf. art. 10 du Statut - dans lequel l'AIACE occupe une place d'observateur : L. Schubert et M. Hocken) s'est soldée le 9 décembre 2011 avec un refus d'avis. En dépit de ces manifestations de désaccord, la Commission, le 13 décembre 2011, a décidé, en point A, de transmettre sa proposition au Conseil et au Parlement qui, suivant la procédure de l'article 336 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) – Traité de Lisbonne -, devraient décider la modification du Statut. Le 14 décembre 2011, une grande manifestation devant le Berlaymont a souligné le désaccord du personnel avec la proposition de la Commission.
2. Le déroulement de la procédure de dialogue peut être résumé comme suit. Le 7 septembre 2011, le programme de travail a été arrêté avec le Directeur général des Ressources humaines (DG HR), Mme Irène SOUKA. Ensuite, il y avait, à longueur de journées, des discussions au « niveau administratif » dans lesquelles les chefs d'unité de la DGHR expliquaient le projet de proposition et les représentants du personnel (y

compris de l'AIACE), exposaient leur point de vue. Il n'y avait aucun rapprochement des points de vue du fait que les représentants de l'administration n'avaient aucune marge de négociation. La « concertation technique » suivante avec le Directeur général des ressources humaines, dans un premier temps, restait également sans résultat. Face à cette situation, les représentants du personnel ont convoqué une Assemblée générale du personnel pour le 9 novembre 2011. Une rencontre avec le Vice-président ŠEFČOVIČ, le 7 novembre 2011 a donné de premiers signes de compromis.

**Le point le plus important pour les anciens était que les pensions devaient maintenir leur relation claire avec les rémunérations des actifs à Bruxelles et Luxembourg et ne seraient pas calculées par rapport à une grille virtuelle qui ne s'appliquerait aux actifs que via des coefficients correcteurs (y compris pour Bruxelles) dont l'application n'était pas prévue pour les pensionnés.** En outre, il a été accepté que la nouvelle Méthode ait une



durée de validité de 10 ans au lieu de 8 ans. Une autre concession concernait la profession des secrétaires, elles resteraient fonctionnaires et non pas agents contractuels comme proposé initialement. Toutefois, leur grille de rémunération se situerait plutôt au niveau de l'ancienne catégorie D avec des possibilités de carrière très limitées.

L'Assemblée générale du Personnel du 9 novembre 2011 était un grand succès. Environ, 2.000 collègues participaient et leur nombre aurait pu être beaucoup plus élevé si, pour des raisons de sécurité, les portes du Berlaymont n'avaient pas été fermées. Manifestement, sous l'impression de cette Assemblée, la poursuite de la « concertation technique » avec le Directeur général se déroulait dans une atmosphère plus détendue de manière à ce que l'on puisse espérer aboutir à un compromis. Mais malheureusement cet espoir ne s'est pas confirmé lors de la prochaine réunion avec le Vice-président ŠEFČOVIČ le 14 novembre 2011. Une réunion de « conciliation », le 16 novembre, s'est terminée par un « constat de désaccord ». Aucune amélioration ne pouvait être obtenue. Même les propositions d'amélioration technique de la Méthode qui n'auraient pas entraîné une augmentation du coût (le problème de l'adaptation en brut ou en net et une meilleure formulation de la clause d'exception), ont été refusées avec des arguments incompréhensibles.

Les syndicats ont transmis, encore le soir même, un préavis de grève « à titre conservatoire » à la Commission. Une deuxième Assemblée générale du personnel a été convoquée pour le 22 novembre 2011. Elle avait le même grand succès comme celle du 9 novembre.

3. Quelle était la raison pour ce refus de compromis de la part de la Commission ? Les représentants d'un groupe d'Etats membres, d'abord 12, ensuite 15 et finalement 17 demandaient à la Commission depuis le début de la semaine du 14 novembre une révision du Statut encore beaucoup plus fondamentale. Comme nous l'avions déjà constaté en juillet de cette année, **c'était une erreur de la Commission de permettre la transmission au Conseil de son projet de révision du Statut avant la consultation**

**des représentants du personnel et avant même d'avoir définitivement adopté son projet de proposition.**

**De cette manière, les mains de la Commission étaient liées, un compromis avec les représentants du personnel est devenu impossible et la Commission s'est trouvée sous pression du Conseil pour aller encore plus loin dans la révision du Statut.**

**Les principales demandes du Conseil peuvent être résumées comme suit :**

- En raison de la crise, des diminutions « substantielles » de dépenses dans le domaine des rémunérations, des allocations et des pensions devraient être obtenues.
  - La clause d'exception de la Méthode devrait pouvoir être appliquée au gré du Conseil.
  - Les pensions ne devraient plus être calculées sur la base de la rémunération de la dernière année, mais sur base de la rémunération moyenne de la carrière et le personnel devrait contribuer pour une part plus élevée aux coûts des pensions.
  - Le prélèvement spécial devrait avoir un taux plus élevé que les 5,5% proposés initialement par la Commission (la Commission propose maintenant 6%). Il ne devrait plus y avoir une franchise pour le prélèvement qui, par ailleurs, devrait frapper également les allocations et pensions.
  - Le lien entre l'adaptation annuelle des rémunérations, des allocations et des pensions devrait être supprimé.
  - Les possibilités de promotion et de carrière devraient être limitées considérablement.
  - L'indemnité de dépaysement de 16% devrait être réduite à 10% et à partir de 5 ans de service progressivement diminuée jusqu'à 0% après 10 ans ; elle ne devrait être payée uniquement en pourcentage du traitement de base en exclusion des allocations y compris les allocations familiales.
  - Les décisions de routine telle que l'adaptation annuelle des rémunérations et pensions ne devraient pas être déléguées à la Commission.
4. Ces demandes du Conseil constituent évidemment une provocation. La procédure de concertation a mis en évidence la position de faiblesse de la Commission qui, de manière zélée, tenait compte même de critiques techniquement injustifiées concernant des détails de la Méthode.

**Néanmoins, le monopole de proposition de la Commission et son intérêt propre de sauvegarder un service public européen à la hauteur des défis que rencontre l'Union européenne constituent notre meilleure défense contre les attaques du Conseil.** En fin de compte, ces attaques sont inspirées par un groupe subalterne du Conseil et par une certaine presse populiste et antieuropéenne.

**Il importe donc de rappeler à la Commission son intérêt propre et de la rendre de nouveau consciente que**

- **la Méthode transmet déjà sur nos rémunérations et pensions tous les efforts de modération salariale entrepris au plan national ; ceci signifie aussi que tout sacrifice demandé au-delà du résultat de la Méthode sous prétexte de la crise signifie que nous subissons deux fois l'effet de cette crise et que**

- **notre régime de pension est en équilibre financier et que nos pensions sont déjà payées depuis longtemps par les contributions salariales et patronales qui ont été « prêtées » au budget et ainsi placées, en quelque sorte, dans la dette publique des Etats membres.**

L'AIACE a déjà clairement mis en évidence ces aspects en octobre 2010 (cf. VOX n°86) et début novembre 2011 (cf. le prochaine N°89 de VOX) dans deux lettres du Président de l'AIACE accompagnées d'une annexe technique adressées au Président BARROSO et au Vice-président ŠEFČOVIČ.

Dans les prochaines semaines et mois, il y aura de nouvelles négociations au niveau du Conseil et du Parlement qui risquent d'être accompagnées – comme en 1981 et 1991 – de grèves du personnel actif. L'AIACE, comme les représentants du personnel actif, attendent de la Commission qu'elle ne cède pas aux demandes provocatrices du Conseil. **Les représentants de l'AIACE s'efforceront de défendre de manière convaincante nos arguments objectifs et extrêmement bien fondés face à toutes les instances de décision (Commission, Conseil et Parlement).**

- **Voyage « les merveilles du Portugal » du 4 au 10 octobre 2011**  
*Christian Waeterloos*



**C**omme à l'habitude, Thérèse Detiffe – avec la complicité de l'agence Ycare - nous avait concocté un programme alléchant afin de découvrir les merveilles du Portugal. Ce programme a tenu toutes ses promesses. Les participants furent unanimes pour reconnaître avoir découvert un pays charmant et des habitants chaleureux et accueillants ... même si, au retour, certain(e)s redoutaient le verdict de leur pèse-personne.

Une route vagabonde nous mena de Porto à Lisbonne, avec quelques détours par les vignes du nord (palissées à 2 m de haut) et les vignobles plus classiques du sud, près d'Evora. Pas besoin d'être très fûté pour deviner que des dégustations de porto ( blanc et rouge), d'autres vins portugais ou de liqueur de cerises se trouvaient au programme ; des dégustations de pâtisseries locales aussi, d'ailleurs. Sans surprise, l'inévitable « bacalhau » (morue salée pour la conservation) s'invita plusieurs fois à notre table.

Le voyage fit aussi, bien sûr, la part belle à la visite d'églises, de cathédrales, de monastères, de châteaux, de monuments et de sites plus impressionnants les uns que les autres, faisant défiler les siècles, du 12<sup>ème</sup> jusqu'à nos jours. Malgré notre préparation et toutes nos lectures, comment s'y retrouver sans le soutien d'un bon guide local ?

Là, nos deux guides firent merveille : Margarita pour les « blancs » (18 participants cherchant l'ombre, sans doute ?) et Bertha pour les « rouges » (18 autres participants ayant pris un peu trop de soleil ?). Concernant le climat, ce fut aussi parfait : une semaine complète de soleil généreux (28 à 32



degrés), un ciel bleu sans nuage (ou à peine) et, de temps en temps, un vent léger et rafraîchissant. Rien que du bonheur !

Je pourrais décrire, pas à pas, notre périple. Porto et son église gothique St François (17<sup>ième</sup> siècle) ; Guimarães, première capitale du Portugal (12<sup>ième</sup> siècle) ; Sintra et son palais royal, résidence préférée des souverains (14<sup>ième</sup> au 16<sup>ième</sup> siècle) ; Lisbonne et sa grande région (Alcoçaba, Batalha, Obidos, Tomar). Je ne crois pas nécessaire d'entrer dans le détail. Un bon guide vous en dira plus et mieux que moi.

Quelques merveilles doivent cependant être mises en évidence. D'abord, le sanctuaire du « Bom Jesus do Monte », à Braga, auquel on accède par le célèbre « Escalier des cinq Sens » aux 200 marches que nous avons franchies ... en descendant. Ensuite, le monastère de Batalha et ses « Chapelles inachevées » (Capelas Imperfeitas, en portugais) où la rotonde octogonale est bordée de piliers arrêtés à mi-hauteur, mais couverts de motifs ciselés dans la pierre. Enfin, le monastère des Hiéronymites, dans le quartier de Belem (à Lisbonne), où la richesse et la profusion de moulures ornant les différents cloîtres en font un ensemble architectural incontournable.

Pour sûr, une visite à l'Université de Coïmbra et sa célèbre bibliothèque s'imposait. La visite du Couvent du Christ, maison mère de l'Ordre des Templiers (12<sup>ième</sup> au 16<sup>ième</sup> siècle), sur les hauteurs de Tomar, s'imposait également. Pareil pour la Tour de Belem, le pont Vasco-de-Gama et le pont du « 25 avril » à Lisbonne, ainsi que pour le pont ferroviaire Maria Pia et le pont Luis I à Porto.



Ceci dit, la mer et la plage ne furent pas (totalement) oubliées pour autant. Déjeuner au bord de mer et promenade (15 minutes !) dans le sable fin à Nazaré ; vue imprenable sur la mer au Cap Roca, du haut de la falaise (140 mètres !) et arrêt à Cascais, station balnéaire et port de pêche fréquentés par la Cour, à la fin du 19<sup>ième</sup> siècle et parcourus par nous en 30 minutes.

A mentionner aussi : la visite nostalgique du centre de Lisbonne en vieux tramway (type San Francisco) ; une balade pédestre dans Alfama, le plus ancien quartier de Lisbonne et sanctuaire du Fado ; l'excursion en « rabelo », bateau typique sur le Douro, à Porto ; la visite circulaire de Sintra en petit train touristique.

Tout ceci fut agrémenté de multiples références historiques, culturelles et sociétales. Certaines ont révélé des surprises, éveillé la curiosité et suscité des interrogations. Ainsi, ministre du roi, le Marquis de Pombal (au milieu du 18<sup>ième</sup> siècle), ne supportait pas la noblesse, en réduisait l'influence et chassait, par ailleurs, les Jésuites du pays. Henri le Navigateur (15<sup>ième</sup> siècle), figure de proue du monument des Découvertes dans le quartier de Belem (Lisbonne) et inventeur d'une route maritime directe entre l'Europe et l'Inde, n'a fait naviguer que les autres. Quant à la reine Inès de Castro (14<sup>ième</sup> siècle), elle ne serait devenue reine que 6 ans après sa mort. Tandis qu'à Evora, un frère franciscain (16<sup>ième</sup> siècle) a recouvert les murs et les piliers d'une chapelle avec les ossements et crânes déterrés de 5000 personnes. Que dire, par ailleurs, du côté fataliste du peuple portugais ? Autant de sujets ou de bizarreries méritant réflexion !

Et maintenant, me direz-vous, après votre retour, quelles impressions vous restent ?

D'abord, le souvenir d'une organisation souple, mais sans faille. Merci, Thérèse ! Merci, Ycare ! Merci, les guides ! Ensuite, le sentiment d'avoir monté et descendu une multitude invraisemblable d'escaliers et d'avoir visité un nombre incalculable de cathédrales, d'églises et de monastères. Aussi, le besoin de lire ou de relire quelques manuels d'histoire, afin de pouvoir re-situer les sites visités, dans leur contexte historique.

Enfin, l'envie de retourner dans ce pays attachant, pour bénéficier de son excellent cadre de vie, mais aussi en vue de mieux connaître ses habitants.

- **Voyage à Liège le jeudi 20 octobre 2011**

*Andrée Anselme*

**C**e jeudi 20 octobre 2011 par une journée ensoleillée mais fraîche nous voilà en route à la découverte de la Cité Ardente.

Première halte, la visite de la nouvelle **Gare des Guillemins**. Notre groupe se divise en deux et deux charmantes guides nous la font découvrir.

La gare de Liège-Guillemins est la principale gare ferroviaire de la ville de Liège. Elle est située au pied de la colline de Cointe, à l'origine de l'emplacement de l'ancien couvent des Guillemites en référence aux religieux de l'ordre de Saint-Guillaume. Le nom de la gare de Liège-Guillemins est aujourd'hui la seule trace de ce passé.

La gare de Liège-Guillemins est un carrefour important du réseau ferroviaire belge. Il s'agit de la troisième gare de la Région wallonne en nombre de voyageurs, qui accueille environ 16.000 voyageurs chaque jour. Elle est également gare TGV internationale, en accueillant l'ICE allemand et le Thalys.

L'ancienne infrastructure n'était plus adaptée pour accueillir les TGV ou les trains nationaux, ainsi que leurs passagers, dans des conditions de confort moderne, d'où le choix d'une infrastructure totalement nouvelle plutôt qu'à une réhabilitation et modernisation de la gare existante.

La nouvelle gare TGV de Liège-Guillemins a été dessinée par le célèbre architecte catalan Santiago Calatrava. Après un concours international d'architecture auquel 12 candidats se sont présentés, la réalisation du projet lui fut confiée en 1996. Il fut choisi notamment suite à son expérience dans la réalisation de trois autres gares en Europe : Zurich, Lyon-Saint-Exupéry TGV (ex-Lyon-Satolas) et Lisbonne, construite à l'occasion de l'Exposition internationale de 1998. Il fut aussi choisi pour la raison impérieuse que, pendant toute la durée des travaux, les trains devaient continuer à circuler normalement, donc une grande partie des travaux ont été réalisés de nuit.



Cette nouvelle gare, a été inaugurée le 18 septembre 2009 après une dizaine d'années de travaux.

Puis, nous partîmes pour visiter la **cathédrale Saint-Paul**.

Il serait trop long de raconter toute son histoire. Mais, il est utile de savoir que à l'origine, l'église Saint-Paul faisait partie d'une des sept collégiales fondées au cours des Xème et XIème siècles, au début de la principauté de Liège. La cathédrale Saint-Lambert ayant été détruite suite à la révolution liégeoise et à l'occupation française, c'est la collégiale Saint-Paul qui a pris le rang de cathédrale dès le début du XIXème siècle.

Après la visite de la cathédrale et ses alentours, nous avons droit à un bon repas à la « Capitainerie ». Restaurant donnant sur la Meuse, et cerise sur le gâteau, comme dessert un bon « café Liégeois ».

Mais la journée n'est pas terminée, et nous poursuivons par la visite du **Grand Curtius**.

Ouvert depuis le printemps 2009, le Grand Curtius devient le musée de référence de la Cité Ardente. Rassemblant des milliers de pièces dont des collections d'archéologie, d'arts décoratifs, de peinture, de sculpture et d'art mosan mais aussi la Vierge de Don Rupert, l'évangéliste de Notger et l'histoire du Pays de Liège. Ce bâtiment réunit aussi le musée du verre d'Ansembourg, qui expose des arts décoratifs liégeois du 18e siècle, ainsi que le Musée d'Armes. Il rassemblera à lui seul l'art et l'histoire du Pays de Liège.

Nous avons tous beaucoup apprécié cette visite, c'est un très beau musée où les objets sont exposés avec beaucoup de goût. Cette visite nous a donné envie de retourner à Liège pour aller à la découverte d'autres quartiers.

A quand le prochain rendez-vous ?

- **Visite de la Cité de la RTBF les 8 et 9 décembre**  
*Yvette Demory*

**Q**u'y a-t-il derrière l'écran de notre télévision ? Telle était la question que nous nous posions en pénétrant dans le grand hall de la RTBF, au boulevard Reyers, à Bruxelles.

Accueillis jeudi 8/12 (31 visiteurs) et vendredi 9/12 (42 visiteurs) par des professionnels de la Maison, nous avons à leur suite pénétré cet antre de l'information, apprenant au passage qu'il s'agissait d'une entreprise de service public visant « l'enrichissement durable, culturel et citoyen de sa communauté et de ses membres ».



De couloirs longs en passages interminables, nous traversons un petit musée où quelques vestiges des premiers temps retiennent particulièrement l'attention : un poste TV allemand

datant de 1948 semblable au poste TSF d'antan, une imposante caméra sur pied, de marque allemande elle aussi, d'encombrants micros remplacés actuellement par des oreillettes minuscules qui, mal placées, risquent de s'incruster dans le tympan du malheureux utilisateur (sic).

Nous voici dans l'envers du décor, sur le plateau de l'émission quotidienne « Nous ne sommes pas des pigeons » que l'on prépare pour le soir. On s'active sur le plateau ; nous reconnaissons quelques visages qui nous saluent gentiment. Scripte, monteuse, machiniste, électricien entrent et se déplacent papier en main, casque autour du cou ; les caméras sont éteintes, l'atmosphère paraît sereine.

A condition d'être silencieux, on nous accordera le privilège d'entrer dans le studio de « Musiq3 » pour assister à la préparation d'une émission que nous suivons sur écrans, alors que dans le bureau voisin à l'acoustique spécifique, deux personnes manipulent boutons et manettes pour animer la transmission du jour.

On nous accueillera également dans les studios de « Matin Première » où nous pourrons apercevoir à l'œuvre Corinne Boulangier et suivre un court moment l'émission en direct. Ici aussi, l'opératrice dans le bureau voisin virevolte d'un poste d'opération à l'autre, attentive à mille lumières et signaux, les yeux attachés au moniteur où défilent les minutes égrenant la durée d'intervention de chaque intervenant : paroles, musique, jingles, ... Nous y apprenons que le gouvernement Di Rupo Ier vient de prêter serment. ..

Le plateau du JT de 20h00 est éteint ; nous reconnaissons le mobilier et l'on nous présente le « prompteur » grâce auquel le présentateur peut lire son texte comme s'il l'avait appris par cœur. Le plateau de « L'Indiscret » du dimanche matin est un petit cabinet habité par une causeuse d'un rouge vif ... c'est l'envers du décor ...

Une porte vitrée permet au regard de pénétrer dans une grande salle où trône une personne devant une multitude d'écrans allumés : elle prépare un documentaire. Dans de petits bureaux surchauffés, des journalistes s'affairent au montage de leur intervention pour le JT de 20h00. Là-bas, au fond du couloir, voici la grande salle des journalistes au nombre de 600 qui couvrent les événements du monde entier pour la RTBF.



Le silence règne dans les étages, pas de cris ni de voix hautes ; on se déplace sans bruit, nous tentons de faire de même, mais on ne déplace pas facilement un groupe de gens curieux... Les deux heures de visite se sont écoulées : il reste encore beaucoup à voir et de questions sans réponse.

Aussi, on nous invite à revenir pour une autre rencontre de 4 heures ! Pourquoi pas ?

- **Situation des inscriptions aux activités de la section Belgique, année 2012**

*Ce tableau, établi en date du 22 décembre 2011, présente la situation actuelle des inscriptions enregistrées et des disponibilités encore ouvertes.*

<b>17 Janvier</b>	Théâtre « Sois belge et tais-toi »	<i>Clôturé</i>
<b>26 Janvier</b>	« Vieillir en bonne santé »	<i>Disponibilités</i>
<b>05 Février</b>	Théâtre « La Revue »	<i>Complet</i>
<b>28 Février</b>	Une journée à Anvers	<i>Complet (LA)</i>
<b>01 Mars</b>	La Bourse, un palais qui a la cote	<i>2 disponibilités</i>
<b>21 / 31 Mars</b>	Séjour de détente et bien-être en Tunisie	<i>Disponibilités</i>
<b>20 Avril</b>	Théâtre « Diplomatie »	<i>Annulé</i>
<b>20 / 25 Avril</b>	Voyage dans le Harz, au pays des sorcières	<i>6 disponibilités</i>
<b>07 / 12 Mai</b>	Prague, ville romantique et insolite	<i>Complet (LA)</i>
<b>15 Juin</b>	Reportage « La Sardaigne, mer de culture »	<i>Disponibilités</i>
<b>24 /29 Juin</b>	Nuits blanches à Stockholm	<i>1 disponibilité</i>
<b>22 / 28 Juillet</b>	Croisière « Les vallées du Rhin, du Main et de la Moselle »	<i>Disponibilités (cabines doubles sur pont standard)</i>
<b>14 /20 Septembre</b>	« La Sardaigne aragonaise »	<i>Complet (LA)</i>

- **Déjeuner de fin d'année du 6 décembre 2011**

*Yvette Demory*

Organiser deux années consécutives un « dîner festif de Noël » à des dates où les frimas du nord invitent à demeurer chez soi plutôt qu'à prendre la route sous la neige et dans le froid, n'est pas une sinécure... Malgré la



tentation d'un souper gastronomique dans l'agréable cafétéria du

Berlaymont, nombreuses ont été l'an passé les défections enregistrées en dernière minute au grand désespoir de Thérèse Detiffe.

Jamais à cours d'idée, notre organisatrice a profité cette année de la présence du MS « Modigliani » amarré au quai Hembeek pour y fêter la fin de l'an 2011 en un mardi ensoleillé. Le bateau, propriété de Croisi-Europe, société de navigation bien connue de nos membres (qui ne se souvient des croisières sur le Danube, le Guadalquivir, le Douro, le Rhône, la Seine, ...) attendait les invités dans le port de Bruxelles en grands travaux.

Dans le vaste salon, le Président de la section Belgique, André Vanhaeverbeke, accueillit l'assemblée et remercia chaleureusement notre collaboratrice pour le succès remporté par ce déjeuner qui réunissait 160 membres et leur famille. La joie des retrouvailles dans cette atmosphère particulière qu'est la vie sur un bateau de croisière fluviale se lisait sur les visages radieux. Il excusa l'absence de Ludwig Schubert et de Pierre Blanchard, tous deux retenus dans des réunions où se discutent actuellement l'avenir du Statut des actifs et le futur de nos pensions. Il présenta ensuite les membres du nouveau Conseil d'Administration.

Entretemps, circulait parmi les convives une armée de serveurs, tenant de lourds plateaux chargés de verres de champagne. L'apéritif était offert par la section Belgique qui proposait en dégustation un cépage cultivé par l'un de ses membres, Jean-Bernard Quicheron, par ailleurs rédacteur en chef de l'Ecrin, qui fit une apologie inattendue du vignoble de son village.



On s'installa alors dans la salle à manger autour des tables rondes ou carrées, à 4, 6 ou 8 suivant les affinités et le bateau s'éloigna du quai pour une courte navigation sur le canal. Un service rapide et impeccable ajouta un plaisant climat à la dégustation, à l'issue de laquelle on rejoignit le salon pour un pas de danse.

L'obscurité était tombée sur la ville que résonnaient encore les sons de guinguette entraînant sur la piste d'infatigables danseurs évoluant à l'invite d'une DJ bien sympathique.

- **Les conférences de la section : la Turquie**  
*Philippe Loir*

Le jeudi 13 octobre une trentaine de membres de l'Association se sont retrouvés pour écouter une conférence du professeur Jean-Pierre Arrignon sur le thème de « L'empire ottoman, ces turcs qui ont fait frémir l'Europe ». Alors qu'ils s'apprêtaient à frémir au récit des invasions ottomanes, c'est une toute autre Turquie contemporaine qu'a choisi de présenter le conférencier, celle d'un tranquille et puissant pays facteur de paix et de stabilité dans toute la région moyen-orientale.

C'est en 2009 que, se détournant d'une Europe réticente à l'accueillir, la Turquie a amorcé cette politique avec l'arrivée au ministère des Affaires Etrangères du ministre Ahmed Davutoglu, historien spécialiste de l'empire ottoman. Ce dernier a utilisé la riche expérience de son pays dans le domaine des relations avec les peuples arabes, ex-yougoslaves et perses, non pour reconstruire l'empire du passé mais pour mettre en œuvre la doctrine américaine du « soft power ».

Cette doctrine repose sur la parfaite connaissance historique, culturelle et politique du partenaire et sur la volonté d'aboutir à un accord s'appuyant sur un effort commun de partenariat partagé et dans l'oubli des rapports de force. Elle a déjà, suivant le conférencier, apporté des fruits non négligeables, dans les rapports de la Turquie avec la Russie, l'Azerbaïdjan et même l'Arménie avec laquelle les relations ont été dédramatisées.

Un autre espace géopolitique très tendu fait l'objet des soins de la Turquie, l'espace syro-palestino-israélien dans lequel l'attitude turque vis à vis d'Israël a eu un énorme retentissement dans le monde arabe. De même, dans les relations avec l'Iran et l'Irak, la Turquie apparaît comme force de recomposition pacifique du Proche et du Moyen-orient en développant une stratégie de *soft power* basée sur le respect mutuel et la volonté de conclure des accords pacifiques permettant à chacun d'assumer de nouvelles responsabilités.



Cette nouvelle politique, conduite par le président et le premier ministre turc sous l'inspiration de M Davutoglu, permet à la Turquie contemporaine, tout en utilisant le savoir-faire tiré d'une pratique multiséculaire dans les régions qui avaient jadis constitué l'empire, de s'imposer comme un partenaire essentiel dans la reconstruction de ces régions fortement ébranlées.

Alors, la Turquie grande puissance, est-elle une opportunité pour l'Europe ?

- **Nouveaux adhérents de la Section Belgique**

**N**ous avons enregistré, depuis octobre 2011, l'affiliation des nouveaux membres ci-dessous auxquels nous souhaitons la bienvenue :

ARDITTIS Ionna  
 BARBEDO Maria Da Gracia  
 BAUDOUIN Philippe  
 BRUNN-COENEN Anita  
 BRUYLANDT Daniëlle  
 BUSTAMENTE Jose  
 CAIARELLI Nunzio  
 CARSIN Bertrand  
 CASTRONOVO Maria

GOLDSTEIN Mendel  
 GOULIOURIS Nikolaos  
 GOYER René  
 JOSEPH Steven  
 KAMINARI Maria  
 LACHAPPELLE-LEPAPE Marieanne  
 LOMBARD Gérard  
 LUKYAMUZI KOWALYA Joseph  
 MALCORPS Chantal

CLEUTINX Christian  
 CORCELLE Guy  
 DAGE-KLEIN Marie-Anne  
 DAVIGNON Isabelle  
 DE CLERCQ Marie-Louise  
 DE VISSCHER Vincent  
 DESMET Freddy  
 FRANCHIMONT Marie-Thérèse  
 GODART Andrée

MARTIN - OAR Luis  
 RASMUSSEN-HANSEN Merete  
 RENARD Stefaan  
 SACCO Patrizio  
 SARTOR Danielle  
 VAN AERDE Sonia  
 VAN BELLE Marie-Jeanne  
 VAN HEMELRIJCK Léa  
 WRAITH Nadine

Nous espérons les rencontrer très vite lors de nos prochaines manifestations, qu'il s'agisse de cocktails, de voyages ou de simples excursions ou encore de l'assemblée générale.

- **Trésorier à l'AIACE Internationale – appel à candidature bénévole**

L'AIACE Internationale recherche d'urgence un **trésorier** qui sera également membre du Bureau.

Il devra établir le compte de gestion, le bilan pour la vérification des commissaires aux comptes, présenter les comptes au Bureau et envoyer ces documents au CA, préparer le projet de budget et le faire adopter. Outre le suivi du volet "actions sociales", il prendra en charge des tâches diverses comme celles liées aux rétrocessions de la part des sections, au paiement des frais de réunions aux membres du CA, du bureau et des groupes techniques, au paiement du personnel au Secrétariat social.

Il disposera de l'appui technique et administratif de plusieurs collègues, notamment pour le calcul et le décompte des frais de réunions et l'imputation des pièces comptables.

La tâche du trésorier peut être estimée à 3 à 4 jours en moyenne par mois, les fonctions pouvant être exercées dans leur grande majorité à domicile.

Tous renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès de Dominique Deshayes ([dom.deshayes@gmail.com](mailto:dom.deshayes@gmail.com)) Mobile : 0474 39 74 30

- **Les Assises 2012 à Malte<sup>1</sup> ; 30 mai au 4 juin, pourquoi ?**  
*Didier Hespel*

*Ndlr. Tout d'abord parce que les Assises sont un événement important dans la vie de l'AIACE à un moment où statut et rémunérations sont remis en cause par le Conseil et qu'il est important qu'un nombre suffisamment représentatif de membres de l'AIACE soit présent. C'est donc une question de légitimité et de représentativité. Si vous voulez des institutions qui défendent vos droits de pensionnés, il est normal a contrario que vous les souteniez en assistant, autant*



<sup>1</sup> <http://www.aiace-assises-europa.eu/>

*que faire se peut, à l'assemblée générale.*

*Ensuite parce que nous sommes convaincus que vous devez venir voir sur place cette superbe île qui est un musée d'histoire et d'architecture permanent à ciel ouvert, unique au monde.*

**C**ontrairement à ce que pensent beaucoup de touristes peu informés, Malte est loin de se résumer à ses complexes de vacances et à ses plages ensoleillées (il n'y en a d'ailleurs pas tellement ...).

Malte sera surtout l'occasion de découvrir un autre nouvel Etat membre, situé cette fois à l'autre extrémité de l'Europe (3.400 km de Riga !), **au chaud** et au milieu de la Méditerranée.

Nous avons été voir sur place et nous y avons découvert des choses extraordinaires : des temples préhistoriques datant de 1.000 ans avant les pyramides d'Egypte, les imposantes fortifications érigées par les Chevaliers de Malte (sans pareil dans le monde) ainsi que leurs palais et « auberges » monumentaux et leurs églises et cathédrales spectaculaires, sans parler d'œuvres picturales majeures du Caravage, entre autres.

Nous avons aussi été frappés par la présence toujours visible des divers héritages laissés par les envahisseurs de tous crins, comme par exemple la forme des maisons, typiquement arabe. La langue est aussi un mélange extraordinaire d'arabe pimenté d'influences italiennes, françaises et anglaises. Et enfin la cuisine qui est une véritable fusion des différents saveurs méditerranéennes. Et n'oublions pas les vins, dont certains sont excellents et que vous aurez l'occasion de goûter lors des différents repas.

Les fêtes villageoises, dédiées au saint patron local, jouent un rôle important dans la vie sociale maltaise ; vous aurez l'occasion d'assister à une de ces « festas » (enfin ... du moins à une réplique, pour un soir, et non 3 jours comme c'est habituellement le cas ...) et de vous plonger dans la vie villageoise. Dans un tout autre style, pour le dîner de gala, vous serez les hôtes des Chevaliers de Malte dans les caves voûtées de leur ancien hôpital.



Une autre découverte est Mdina, la cité silencieuse, nommée également la cité noble, qui est une petite ville, d'origine arabe comme le nom l'indique, reconstruite en style baroque par les Chevaliers de Malte après le terrible tremblement de terre de 1693 et aujourd'hui complètement intacte. Et nous vous y avons réservé une surprise... chut !!

Et une simple promenade dans les rues de La Valette (où vous visiterez la maison particulière d'un chevalier du 21<sup>ème</sup> siècle) ou d'une des Trois Cités, particulièrement Birgù (Vittoria) fait découvrir une concentration imposante de bâtiments historiques authentiques.

Un séjour à Malte ne saurait se conclure sans une visite à l'île voisine de Gozo avec ses jolis villages et ses temples mégalithiques ou au surprenant marché aux poissons de Marsaxlokk.

Enfin, n'oublions pas que les Assises sont le cadre dans lequel se tiennent l'Assemblée générale annuelle et ses ateliers sur des sujets spécifiques concernant particulièrement les retraités.

*Malte est restée un bijou et si vous n'êtes pas encore convaincus, alors il ne reste qu'une chose à faire : venir voir par vous-mêmes !! Nous espérons que vous partagerez notre enthousiasme et nous nous réjouissons de vous y retrouver très nombreux.*

**SALZBOURG, 29 novembre – 2 décembre 2011**

**M. Saxel**



♪ Je peux dire maintenant  
 ♪ combien nous sommes contents  
 ♪ de ce très joli voyage  
 ♪ dans un Salzburg sans nuage.  
 ♪ Nous y penserons souvent  
 ♪ bien après le Nouvel An !



À l'appel de Thérèse, confiants comme toujours,  
 Nous avons pris l'avion pour venir à Salzburg.  
 Le soleil s'est montré, et nous a affirmé  
 Qu'il serait toujours là pour nous accompagner.  
 Ne croyez surtout pas qu'ici je vous rappelle  
 En bon ordre : Mozart, les jardins Mirabell,  
 Les places, les églises et le café Demel,  
 Les calèches, l'hôtel, les marchés de Noël.  
 Il est certain qu'ici ce n'est pas un hasard  
 Si à chaque tournant on tombe sur Mozart :  
 Maisons, place, musée, statue et chocolats !  
 On en oublierait bien que d'autres ont vécu là !  
 Au long des vieilles rues, si bien illuminées,  
 Regardant, écoutant et marchant sans traîner,  
 Nous avons pu apprendre des fragments d'histoire,  
 Même l'étrange vie d'un prince-évêque notoire !  
 Jusqu'à la forteresse, sans jamais perdre pied,

Nous avons bravement pris tous les escaliers.  
 Cela valait la peine, car le panorama  
 Nous redonna courage pour rejoindre le bas !  
 Le château de Hellbrunn, son marché de Noël,  
 Couronnait ce séjour au ciel bleu bien réel.  
 Par trois fois les affreux, plus laids que Père Fouettard,  
 Au moment des repas, accourant sans retard,  
 Malgré Saint Nicolas, agitant leurs sonnailles,  
 Vinrent troubler le cours de nos bonnes ripailles.  
 Il manquait la musique, mais dans un beau décor,  
 Mozart nous a ravis, on en voudrait encore.  
 Dommage, nous partons, mais peut-être qu'un jour  
 Nous reviendrons ici pour un nouveau séjour.  
 En attendant, merci à Thérèse, à Laurent,  
 À nos deux amis guides qui, marchant, expliquant,  
 Nous ont montré Salzburg, nous l'ont fait découvrir  
 Pour que nous en gardions le meilleur souvenir.

Nous étions tous fins prêts pour regagner Bruxelles,  
 Mais notre avion, hélas, bientôt battit de l'aile  
 Et dut sans coup férir retourner à Munich  
 Pour retrouver le sol et partir en clinique.  
 Par un transbordement sur un A 320  
 Et après qu'un en-cas de soutien nous parvînt  
 Nous avons pu voler, sans mal et sans histoire,  
 Arriver sains et saufs, et nous dire AU REVOIR !



## ❖ Questions européennes

- **Galileo, c'est parti**  
*Daniel Guggenbühl*



**E**n juin 1633, le grand astronome et physicien Galileo Galilei (1564-1642) comparait devant le tribunal du Saint-Office à Rome, qui l'accuse de prétendre, comme Copernic, que la terre tourne autour du soleil et qu'elle n'est pas le centre de notre système. Menacé de torture, il est obligé d'abjurer sa théorie et condamné à la prison à vie, une sentence que le pape commuera en assignation à résidence. Il finira donc ses jours dans sa maison de Florence. Moins de quatre siècles nous séparent de cet épisode peu glorieux de l'histoire européenne. Ni les inquisiteurs romains, ni sans doute Galilée lui-même, qui avait observé Vénus et les anneaux de Jupiter avec sa lunette astronomique, n'auraient imaginé qu'un jour des satellites tourneraient autour du globe et permettraient d'observer les moindres détails de nos activités et de nos mouvements.

En lançant, en février 1999, un système de radionavigation destiné à concurrencer le GPS américain (ainsi que le système russe GLONASS), qui équipe aujourd'hui nombre de nos voitures, la Commission européenne eut la bonne inspiration de lui donner le nom de « Galileo ». En 2003, elle a conclu un accord de coopération avec l'Agence spatiale européenne (ESA), l'objectif étant de développer une constellation de 30 satellites destinés à couvrir la totalité du globe, avec un réseau de stations de contrôle au sol. Alors que le système américain est contrôlé et financé par les autorités militaires, Galileo a été conçu pour un usage exclusivement civil et pour être utilisé dans les transports (par exemple, le contrôle du trafic aérien), les contrôles aux frontières, le sauvetage de personnes en détresse, pour ne citer que quelques unes des nombreuses applications envisagées.



Ce beau projet a cependant connu de nombreux avatars. Il fallut d'abord vaincre l'opposition de ceux des Etats membres de l'Union, en particulier l'Allemagne, qui n'étaient pas convaincus de l'utilité du système ou qui craignaient de ne pas bénéficier de manière adéquate des retombées industrielles du financement prévu. Mais, sans surprise, l'opposition vint également du côté des Etats-Unis qui, sous le prétexte que Galileo constituait un danger pour la sécurité américaine, craignaient en réalité la concurrence de l'Europe dans un domaine où ils détenaient jusque là un monopole. L'Allemagne et les autres Etats membres d'abord réticents se rallièrent finalement au projet en 2002 et, en 2004, un accord fut conclu avec les Etats-Unis garantissant la compatibilité entre les deux systèmes. Ainsi, en cas de défaillance d'un système, l'autre pourra prendre le relais et les récepteurs des voitures ou des avions pourront capter les deux signaux.

Ce n'était cependant pas la fin des malheurs de Galileo. Sous la pression de plusieurs Etats membres qui souhaitaient une participation majoritaire du secteur privé au financement du projet, la Commission élaborait un schéma de partenariat public/privé. C'était sans compter avec l'hésitation du secteur privé à se lancer dans une entreprise dont les perspectives

n'étaient pas jugées suffisamment sûres et rentables. L'ESA elle-même estimait que les investissements demandés au secteur privé étaient trop lourds. Il fallut donc attendre 2007 pour que le Conseil transports décide d'imputer au budget de l'Union la totalité des 2,4 milliards d'euros nécessaires au financement des trente satellites d'ici 2013. L'accord du Parlement européen sur ce schéma fut obtenu l'année suivante. Neuf années de gestation pénible s'étaient écoulées depuis le lancement du projet par la Commission.

C'est finalement le 21 octobre dernier que furent lancés, depuis le centre spatial de l'ESA en Guyane et en présence du vice-président Antonio Tanjani, en charge de l'industrie et de l'entrepreneuriat, les deux premiers satellites de Galileo pesant chacun environ 700 kg. La fusée qui les a propulsés à plus de 23.000 km de la terre est le mythique lanceur russe Soyouz qui envoya en son temps dans l'espace le cosmonaute soviétique Gagarine. Depuis cette époque, elle a évidemment été modernisée et ce fut sa première apparition en Guyane. La Commission espère qu'avec un rythme de lancement de deux satellites par semestre, les 24 premiers satellites Galileo puissent rendre le système opérationnel d'ici la fin de 2014. L'ESA de son côté va développer une nouvelle version de son lanceur ARIANE destinée à remplacer la fusée russe.

Malgré le temps qui a été perdu, ce lancement et les perspectives qu'il ouvre apportent une note d'optimisme dans le climat de morosité prévalant actuellement en Europe. Il confirme le dynamisme de la recherche européenne et de ses applications industrielles, qui ont permis de mettre au point un système plus précis et plus fiable que le système américain. La précision de Galileo est en effet de l'ordre d'un mètre, contre plusieurs mètres au GPS. L'indépendance technologique de l'Europe va en sortir renforcée et des effets économiques bénéfiques devraient en résulter. Un hommage posthume au savant italien, si injustement traité par nos obscurantistes européens d'autrefois.

- **La Pologne champion économique mais aussi politique**  
*Jean-Bernard Quicheron*

**A**u cours de son histoire, la Pologne a connu bien des vicissitudes, partage de son territoire en 1795 entre la Prusse, l'Autriche et la Russie, pogroms pendant la seconde guerre mondiale, cessions de territoires, massacre de Katyn en décembre 1940, ghetto de Varsovie, etc.

Pendant la période communiste, les Polonais ont été privés de liberté tous comme les autres peuples ayant subi le joug communiste. Mais voilà que, sa liberté retrouvée, la Pologne se remet très vite et devient un membre important de l'Union européenne en y adhérant le 1<sup>er</sup> mai 2004 (6<sup>e</sup> pays de l'Union avec 38 millions d'habitants). Depuis, elle a franchi de nombreux obstacles.

Ses entreprises sont devenues très dynamiques, son taux de chômage est bas (taux actuel 5%), les investissements s'y développent très fort. Eurostat prédit pour 2022 un taux de croissance de 4% alors que le reste de l'Union peine avec un taux moyen maximum de 1,8 %. Plus de 4 millions d'entreprises sont enregistrées en Pologne (2,6 millions en France en 2006). Belle revanche sur les nationalisations, 65% du PIB polonais est réalisé par le secteur privé. L'OCDE signale que les toutes petites entreprises privées polonaises de moins de 10 salariés créent 28% de la valeur ajoutée du pays contre 20% de moyenne au sein de l'Union.

Le système bancaire a résisté à la crise car les Polonais ont une épargne forte, le marché immobilier s'est un peu calmé après les flambées de 2006-2007.

La moitié des habitants gagne entre 750 et 1250 € mensuels nets et un quart plus de 1300 €. En revanche, en matière de finances publiques, la Pologne ne s'en sort pas très bien, elle a un déficit de près de 8% du PIB. Il lui faudra réformer les retraites, car le taux d'emploi et l'âge de la cessation d'activité sont parmi les plus bas de l'Union. Il faudra, dans ce domaine, des décisions politiques courageuses. La dette publique de la Pologne est de 55%, soit un chiffre élevé mais encore acceptable.



La Pologne, qui a assuré la présidence de l'Union européenne de juillet à fin décembre 2011, a dû faire preuve de sa capacité de mobilisation.

Elle avait retenu comme priorités essentielles:

- une intégration européenne source de croissance économique,
- une intégration plus sûre sur le plan de la sécurité, sur les plans de l'approvisionnement énergétique, de bonne gestion des frontières communautaires, assurer la sécurité alimentaire, développer une bonne politique de sécurité et de défense commune,
- un voisinage stable, prendre en compte les transformations démocratiques dans le monde afin d'entretenir des relations plus stables de voisinage entre l'Europe et le reste du monde.

Le ministre des affaires européennes Mikolaj Dowgielewicz avait affirmé à propos de cette présidence : *« Je veux que les Européens remarquent encore mieux l'enthousiasme et les talents des Polonais. Grâce à la présidence, nous pouvons donner à la Pologne l'image d'un pays attaché aux idéaux européens, capable de gérer les processus de décision et de rejoindre le groupe des pays qui ont imprimé leur marque en Europe ».*

C'est au pied du mur des accomplissements de cette présidence que nous pourrons juger la valeur du maçon. Le bilan reste à faire.

- **Un hymne pour l'Europe**  
*Daniel Guggenbühl*

*Cet air entraînant, voire émouvant de Beethoven, qui est devenu l'hymne de l'Europe et que chacun d'entre nous est capable de fredonner, d'où vient-il, quelle est sa signification ? Essayons de répondre à cette question.*

**B**eethoven a travaillé sur un poème de Friedrich **Schiller** (1759-1805), grand penseur, dramaturge et poète allemand de la fin du dix-huitième siècle. Avant de composer, en 1785, cette « Ode à la joie » (« An die Freude ») dont nous reproduisons les douze premiers versets ci-dessous, Schiller avait déjà effectué le parcours d'un intellectuel très productif. Il avait d'abord étudié le droit, puis était passé à la médecine en officiant même brièvement comme médecin militaire, mais il étudia aussi la philosophie et enseigna l'histoire à

l'université de Jena. Surtout, le démon de la littérature s'était emparé de lui très tôt et des œuvres théâtrales telles que les fougues «Brigands» («Die Räuber»), toujours programmées de nos jours, étaient sorties de sa plume.

Après quelques années d'errance, **Schiller** s'est établi à Weimar en 1787 et y rencontra Goethe. Devant le théâtre national de cette ville se dresse un monument dédié aux deux hommes, qui se tiennent côte à côte, l'un posant sa main sur l'épaule de l'autre. Deux génies devenus amis et pourtant très différents. Schiller n'avait pas de fierté, il était affable et ne pratiquait pas cette distanciation distinguée que l'on pouvait observer chez Goethe. Aujourd'hui, on dirait qu'il avait des idées plus progressistes que Goethe. Son Ode à la joie exprime, avec une exaltation qui peut nous paraître quelque peu emphatique, l'aspiration de l'homme au bonheur et à la fraternité, le triomphe de la joie sur le désarroi. Notre morosité européenne et nos bisbilles sont bien aux antipodes de cette ferveur. Schiller s'est éteint à l'âge de quarante-cinq ans en laissant derrière lui une œuvre monumentale, Goethe, de dix ans son aîné, lui survivra de vingt-sept ans.



Ludwig van **Beethoven** (1770-1827) s'est enthousiasmé pour l'Ode de Schiller dès ses jeunes années mais il attendra 1824 pour la mettre en musique sous la forme du final, d'une durée de quelque vingt-cinq minutes, du quatrième mouvement, pour solos et chœur mixte, de sa neuvième et dernière symphonie. Il prend la liberté d'apporter des modifications au texte de Schiller et n'en reprend qu'une partie mais il met sa prodigieuse inspiration musicale au service du même message de foi en l'homme. Ce quatrième mouvement appartient aujourd'hui au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La Neuvième, qui est l'apothéose de l'œuvre de Beethoven, est aussi l'acte de foi d'un homme progressivement gagné par la surdité dès ses trente ans, le sort le plus dramatique qui pouvait frapper un compositeur. Il était complètement sourd lorsqu'il la composa. La surdité, accompagnée de difficultés matérielles croissantes et de nombreux déboires amoureux, explique dans une large mesure que l'homme soit devenu ombrageux et solitaire et qu'il ait pensé à plusieurs reprises au suicide. Le message de joie exprimé par sa symphonie n'en est que plus remarquable et il transcende la réputation de mauvais caractère qui a été faite au compositeur par ses contemporains.

Un siècle plus tard, en 1929, Coudenhove-Kalergi (cf. L'Écrin n° 56, page 11), encore lui, eut l'idée d'utiliser l'Ode à la joie de Beethoven/Schiller comme hymne européen et plusieurs personnages et organisations lui emboîtèrent le pas avec la même proposition sans jamais aboutir. Il fallut attendre le bicentenaire de Beethoven en 1970 pour que l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, appelée aujourd'hui Assemblée parlementaire, se saisisse de la question et adopte l'hymne européen en 1971. Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne en ont fait l'hymne officiel de l'Union en 1985. La durée de l'hymne est de 2 minutes et 7 secondes. Bien que diverses propositions de paroles aient été présentées, y compris en latin, l'hymne est dépourvu de tout texte en raison de la complexité linguistique de l'Union. La Commission elle-même a renoncé à proposer une version dans chacune des langues des Etats membres.

Voici le début du poème dans la version de Schiller :

Parmi les traductions françaises, nous avons trouvé celle-ci :

*An die Freude*

*Freude, schöner Götterfunken,  
Tochter aus Elysium,  
wir betreten feuertrunken,  
Himmlische, dein Heiligtum.  
Deine Zauber binden wieder,  
was die Mode streng geteilt,  
alle Menschen werden Brüder,  
wo dein sanfter Flügel weilt.*

*Seid umschlungen, Millionen !  
Diesen Kuss der ganzen Welt !  
Brüder – überm Sternenzelt  
muss ein lieber Vater wohnen.*

*Avis à nos lecteurs*

*Si vous vous sentez des ailes pour proposer une (meilleure) traduction française des vers de Schiller, nous vous invitons à nous la faire parvenir. Elle sera publiée dans le prochain Ecrin. Toute autre langue de l'Union européenne sera également la bienvenue.*

*La Rédaction*

NdlR : il est intéressant de voir à quel point cet hymne a suscité dans le passé des remarques de tout genre, en voici quelques-unes

Myths and rumours explained

**The Press** : EU fanatics want you to sing this dire anthem

Britons face having to sing a European anthem praising the EU « motherland », it was revealed last night. Europe's top bureaucrat Romano Prodi has been given new words to go with the existing European hymn, Beethoven's Ode to Joy. But Austrian academic Dr Peter Roland's lyrics sparked fury with their Soviet and Nazi overtones. There are ominous echoes of Stalin's imperialist Soviet regime in the the line « ...freedom for its people in a bigger motherland ».

(The Sun, 3 February 2004, page 6)

**The Facts** (as stated by the Commission) :

There are no plans for these lyrics to be used for the EU anthem. The set of lyrics referred to in the article were merely a personal gift to the European Commission President Romano Prodi, incidentally, he was given during a trip to Vienna in February 2004 to receive a humanitarian achievement award from the Rabbinical Centre of Europe.

- **Crise de la dette publique, comment réduire l'emprise du marché ?**

*João Mateus Tique*



**L**e dernier sommet européen des 8 et 9 décembre a été encore une fois celui de la dernière chance, aux dires des principaux acteurs de cette lutte acharnée pour réduire la dette publique dans les pays de la zone euro, tant la pression des marchés sur les maillons faibles de la zone devient insupportable.

Le bon sens et la volonté de continuer ensemble ont permis de trouver une porte de sortie qui ne constitue pas, bien entendu, une solution immédiate à la crise mais qui permettrait d'envisager l'avenir avec plus de sérénité et de confiance. Il s'agirait de graver dans le marbre des constitutions nationales la règle d'or de l'équilibre budgétaire structurel avec un déficit marginal accepté de 0,5%.

Dans le court terme toutefois, la situation restera toujours très tendue sur le marché des obligations souveraines tant que le paiement de la dette dépendra d'un financement extérieur qui tend, comme il se doit, à tirer avantage de la faiblesse de l'emprunteur public. C'est pour cela qu'il faut essayer de trouver des voies alternatives pour inverser le cycle infernal de l'augmentation de la charge de la dette, gonflée par le vent mauvais qui arrive sans cesse du côté des agences de notation.

Les politiques d'austérité qui ont été successivement mises en œuvre par l'Irlande, la Grèce, le Portugal et l'Espagne s'étendant maintenant à l'Italie et finalement à la France, auront une efficacité limitée, voire négative, dès lors qu'elles provoquent la récession et induisent des recettes fiscales nécessairement à la baisse.

Il faut certainement aller voir ailleurs et pourquoi pas, dans un premier temps, du côté des sommes colossales à récupérer par le renforcement de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ? C'est en plus une affaire d'injustice sociale car elle se traduit par une perte considérable de recettes qui oblige les honnêtes gens à payer à la place des fraudeurs.

Le succès de cette lutte ne serait une réalité que dans le cadre d'une coopération administrative et judiciaire, agissant efficacement à l'échelle de l'Union et au-delà, car les États membres ne peuvent pas agir de manière isolée puisque l'évasion fiscale, par exemple, est par essence transnationale.

Certains États assez concernés par ce problème mènent un combat tous azimuts, comme c'est le cas de la France qui depuis 2007 a pris 60 mesures contre les fraudes, dans le domaine fiscal, social et douanier et dont 23 concernent spécifiquement la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

La fraude sociale liée principalement au travail dissimulé, prend aujourd'hui une dimension européenne avec la prolifération de bandes organisées de trafiquants de main d'œuvre qui savent très bien exploiter toutes les facilités de la libre circulation dans l'espace européen pour échapper à toute contrainte sociale. Pour cette raison, l'efficacité de la lutte contre ce fléau est encore susceptible d'être améliorée et rentabilisée en termes de récupération de toutes sortes d'impôts et taxes.

Le succès des émissions de bons d'Etat par la Belgique, suivie quelques jours après par l'Italie, démontrent, à une échelle encore assez réduite, que ces voies alternatives existent et qu'il faut oser les exploiter.

L'idée d'une taxe sur les transactions financières imaginée par le Prix Nobel James Tobin est de nouveau mise au goût du jour pour faire face aux besoins suscités par la crise, mais l'unanimité requise pour faire passer une telle décision ne serait certainement pas obtenue, tenant compte du fait que l'apport le plus significatif de cette taxe viendrait du côté de la City, et cela ne serait certainement pas du goût du gouvernement britannique.



À court terme, le rôle de la BCE risque de devenir crucial, car le besoin pourrait se faire sentir pour qu'elle assume, sous certaines conditions, la mission de prêteur en dernier ressort, ce qui est naturellement pratiqué par la Federal Reserve et la Bank of England, et qui nous fait oublier que la situation globale de ces deux Etats n'est pas bien différente de la nôtre.

Les politiques d'austérité devraient aller de pair avec l'amélioration des conditions de financement de l'économie, pour promouvoir la croissance et l'emploi mais aussi pour dégager des recettes supplémentaires, notamment au niveau de la TVA, qui est une composante essentielle des recettes des budgets publics. La politique de la BCE va dans le sens d'une relance de la croissance, en abaissant son taux directeur à 1% et en donnant aux banques la possibilité d'accéder à des liquidités en volume illimité, par le moyen de prêts à taux fixe, allant de 1 jour à 3 ans.

Tout ceci est très bien, mais la relance ne se fera pas en un jour et comme nous l'avons vu, l'horizon temporel des marchés ne dépasse pas la seconde. Il faut donc réagir vite et si possible anticiper, pour essayer de desserrer l'étau, car le stock des dettes de la zone Euro, qui est toujours en constante augmentation, atteint aujourd'hui près de 7.000 milliards d'euros, financés à un taux moyen de 4%, bien supérieur au taux directeur de la BCE de 1%. La peur de l'inflation nous coûte donc bien cher et nous empêche par ailleurs de régler le problème à la mode anglaise ou américaine.

La discipline budgétaire étant assurée à moyen terme, il est urgent de renforcer la solidarité européenne à court terme ; pour ce faire, la création du Mécanisme Européen de Solidarité, une sorte de Fonds Monétaire Européen, fonctionnerait comme un instrument d'aide aux pays membres de la zone euro qui n'auraient pas un accès suffisant au marché pour financer leurs dettes. Les sommes engagées initialement ne sont pas énormes, mais on espère que ce Fonds pourra enclencher un effet de levier pour l'accès à d'autres sources de financement, tel le FMI ou les pays émergents, par exemple.

❖ **Questions générales**• **Gérer les maisons de repos en Belgique n'est pas de tout repos***Jean-Bernard Quicheron*

*Il nous a semblé que, vu que l'AIACE s'intéresse aux maisons de repos en Belgique, leur situation ne pouvait laisser nos lecteurs indifférents.*

**L**a population vieillissant et les femmes occupant de plus en plus de postes de travail, les maisons de repos deviennent un instrument important de notre société. Que l'on soit obligé d'y rentrer ou que l'on veuille y entrer de son propre gré, il faut qu'il en existe assez avec une capacité suffisante. Et il faut que leur prix reste accessible à la majorité des gens.

Le Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs (CRIOC) s'est penché sur le secteur des maisons de repos en Belgique. Il s'agit là d'un secteur très réglementé mais qui manque de transparence, notamment en matière d'affichage des prix et caractéristiques du séjour. Par exemple, certains suppléments peuvent faire exploser la facture.

De plus, l'enquête<sup>2</sup> démontre que souvent le montant moyen de la pension ne suffit pas à payer la maison de repos. Le coût moyen d'un séjour en maison de repos s'élève mensuellement à 1.046,7 euros en Wallonie, 1.140,9 euros à Bruxelles et 1.326,9 euros en Flandre, alors que la pension moyenne varie entre 850 et 900 euros<sup>3</sup>.



Ceux qui ont une retraite insuffisante doivent trouver des moyens financiers supplémentaires pour couvrir la différence.

Il faut donc épargner auparavant, en mettant 100 euros par mois de côté, un Flamand devra épargner durant 12 ans pour payer trois ans de maison de repos, contre 5 ans pour un Wallon et entre 8 et 9 ans pour un Bruxellois. Pour financer un séjour de dix ans, il faut épargner en Flandre plus de 30 ans, à Bruxelles plus de 22 ans et en Wallonie plus de 14 ans.

Le budget 2011 des maisons de retraite sera en déficit. Pourtant, l'INAMI<sup>4</sup> a versé 35% de plus directement aux maisons de repos. En 2025, il devrait manquer de 20.000 à 30.000 lits. Le secteur des maisons de repos pour personnes âgées (MRPA), des maisons de repos et de soins (MRS) et des Centres de soins de jour (CSJ), soit quelque 1.800 établissements au total, présente un risque de dérapage budgétaire de l'ordre de 44,3 millions d'euros, fin 2011. La note du formateur Di Rupo prévoit que ce secteur soit bientôt confié aux Communautés. Or défédéraliser, c'est revoir le financement à la baisse.

MAISONS DE REPOS

<sup>2</sup> <http://www.crioc.be/files/fr/5217fr.pdf>

<sup>3</sup> Dans notre cas, les directives générales d'exécution (DGE) couvrent partiellement ce type de frais.

<sup>4</sup> <http://www.inami.be/homefr.htm> INAMI = Institut national d'assurance maladie-invalidité

D'après les experts, les dépenses ont fortement augmenté (35% en 5 ans), le nombre de journées d'hébergement n'a augmenté que de 9%, ce qui signifie que chaque retraité hébergé coûte plus cher individuellement. Le prix de la journée, c'est-à-dire l'intervention de l'Inami, directement versée aux maisons de repos, est passé de 33,26 euros en 2005 à 41,31 euros en 2010.

La solution n'est pas de tout repos. La pilule va être dure à avaler. Le secteur des maisons de repos accumule plusieurs difficultés : „papy-boom“, pénurie de main d'œuvre et désagrégation des solidarités locales – l'aide des voisins, des amis, de la famille... – qui permettaient aux seniors de rester plus longtemps à domicile.

La Wallonie envisage de tester des alternatives aux maisons de repos, par exemple des résidences-services, où se côtoient logements privés et encadrement collectif. Il va falloir faire sérieusement preuve d'imagination, sinon il n'y aura guère d'autres possibilités que d'augmenter les tarifs ou de réduire le personnel.

Si vous voulez en savoir plus, lisez le rapport du CRIOC disponible sur Internet à l'adresse :  
en français : <http://www.crioc.be/files/fr/5217fr.pdf>  
en néerlandais : <http://www.oivo.be/files/nl/5217nl.pdf>

- **Comment expliquer les succès de l'Allemagne mais aussi ses hésitations ?**  
*Jean-Bernard Quicheron*

**D**ans le cadre de la coopération franco-allemande, les contacts entre ces deux pays sont fréquents et il arrive que les Français mais aussi d'autres ressortissants d'autres pays européens se demandent pourquoi l'Allemagne relève toujours la tête même dans les moments les plus difficiles de son histoire.

Battus et bombardés lourdement pendant la seconde guerre mondiale, obligés de transférer des sommes colossales à leurs compatriotes retrouvés lors de la réunification, sortant la tête haute de la récession de 2009, bravant la crise des banques, prêts volens nolens à aider les pays de la zone euro à sortir du borbier, les Allemands parviennent à chaque fois à remonter le rocher de Sisyphe et à le stopper dans sa redescente. Mais comment font-ils donc ?

L'Allemagne revient actuellement à un taux de croissance de 3,6% l'an en 2010 (prévisions pour 2011 2,6%), à un excédent commercial spectaculaire, elle jugule le chômage à 7,6 % en dépit de vents contraires, le chômage est donc au plus bas depuis vingt ans, et le déficit budgétaire reste contenu à 3,3%. Ils ont pu abaisser les horaires de travail à 30 heures, voire à 20 heures par semaine, selon les besoins des entreprises et ont pu compenser ces pertes par des aides publiques.



Au-delà de tous les aspects macroéconomiques, interviennent toute une série de facteurs humains, de société, de négociations, de réalisme et de bonne volonté générale. Des décennies de négociations véritables entre patronat et monde ouvrier ont créé un climat de confiance auquel tout un chacun tient par-dessus tout. De grandes firmes telles que

Volkswagen, Daimler ou Siemens ont signé des «pactes pour l'emploi» garantissant les emplois pour quatre années renouvelables en échange de gains de productivité. Lorsque les commandes ont repris, ils étaient tous prêts à redémarrer.

Toute économie vit essentiellement de ses petites et moyennes entreprises, car elles sont souples, dynamiques et réparties sur tout le territoire. En Allemagne, il existe un réseau de grosses PME qui réalisent 40% du total des exportations allemandes. Elles sont très spécialisées, très performantes, occupent 70% des salariés et forment 80% des apprentis, réussissant au passage l'insertion des jeunes dans la vie active. Ces entreprises sont branchées R & D et sont orientées vers l'avenir. C'est le paradoxe allemand, les petites et moyennes PME côtoient des empires économiques sans se faire de l'ombre.

Et ce capitalisme familial, souvent enraciné à la campagne, n'a rien de passéiste. Naturellement tourné vers l'innovation, il s'est investi à fond dans une économie verte qui est très en avance. Il peut s'agir de la production massive de méthane par les éleveurs de porcs en allant jusqu'à la fabrication d'éoliennes offshore par d'anciens ouvriers des chantiers navals menacés par la concurrence chinoise. L'Allemagne a créé des centaines de milliers d'emplois et sa machine à exporter est prête à exploiter ces nouveaux filons. Et son lobbying bruxellois est très dynamique !

Certes, le bon élève dérape parfois, par exemple lorsque les critères du Pacte de stabilité n'ont pas été respectés par l'Allemagne, par la France et l'Italie en 2004 et 2005. Pour s'éviter d'être eux-mêmes soumis à une surveillance rigoureuse, ces Etats ont eu l'idée d'affaiblir le pacte de stabilité et de croissance. Mais depuis, le pacte a été renforcé.

Cependant, le bras de fer actuel entre l'Allemagne et les pays membres de la zone euro peut faire douter des intentions et des capacités de l'Allemagne à relever, en collaboration avec les autres pays, le défi de la dette et de la crise bancaire et financière européenne. L'Europe a toujours progressé grâce à de nombreuses crises profondes, on peut le regretter mais il en est ainsi. La crise actuelle révèle un profond désaccord entre l'Allemagne et certains autres pays sur la gouvernance de l'Europe. Les Allemands vivent dans la hantise du spectre de la crise de 1929, ce qui explique leur réticence à modifier les règles régissant les missions fondamentales de la BCE. Ils craignent l'inflation comme la peste et on les comprend. Mais, peuvent-ils dicter leur point de vue à tous les autres ? Comme pays le plus fort de l'Union, l'Allemagne va devoir ménager ses partenaires et composer.

Gageons que finalement l'Europe va enfin se doter d'instruments de gouvernance politique et que l'Allemagne, en collaboration avec ses partenaires, trouvera des solutions appropriées. Car, le retour à la méthode intergouvernementale n'augure rien de bon. Seule la méthode communautaire, quelle que soit la difficulté à l'appliquer, est la méthode permettant d'avancer dans tous les domaines et surtout dans ces domaines importants que sont l'économie, la finance et la gestion des banques. La zone euro, acquis fondamental de nos années de travail, doit être préservée à tout prix, sauvegardant ce faisant les acquis sociaux des citoyens européens.

❖ **A propos de l'état des forêts dans le monde***Jean-Pierre Dubois*

**Q**ui parmi nous a su que les Nations-Unies avaient déclaré 2011 « Année internationale des forêts » ? Un rapport d'octobre 2011 du World Wildlife Fund (WWF) « Living Forest » ([www.panda.org](http://www.panda.org)) vient à point nous rappeler l'importance des forêts du monde pour la survie de la biodiversité et pour celle de l'espèce humaine.

Les forêts du monde sont actuellement victimes de deux phénomènes : la surexploitation et le réchauffement climatique. Les forêts couvrent 30% de la surface du globe. Elles sont en constante dégradation dans toutes les parties du monde, et particulièrement au Brésil, en Indonésie, au Nigéria.

Au Brésil, l'adoption d'un nouveau code forestier menace des milliers d'hectares de forêts, malgré les engagements pris par ce pays ; en Indonésie, le fabricant de papier Asia Pulp and Paper est accusé par Greenpeace d'abattre des arbres dans des zones protégées. Si nous nous tournons vers l'Afrique et en particulier vers le bassin du Congo, nous constatons que seulement cinq millions d'hectares de forêts sur cinquante millions sont certifiés, bien que des efforts soient accomplis par les Etats et la communauté internationale ; mais le « milieu » n'est pas favorable. En République Démocratique du Congo les pratiques des groupes internationaux ou européens ne correspondent pas toujours aux engagements pris sur la gestion durable des forêts. Nous savons qu'en Thaïlande les inondations ne sont pas venues par hasard : on y a coupé nombre de forêts pour y planter du riz, ce qui a rendu impossible la rétention de l'eau. Des énormes superficies de forêts sont détruites par le feu en Sibérie et dans le Sud-ouest américain en conséquence du réchauffement.

En Europe, où se trouvent 10% des forêts du monde, les forêts souffrent : seuls 2 à 3 % de ces forêts sont intactes. De nouvelles plantations ne sont visiblement pas la solution ; c'est la forêt existante qu'il faut sauver. Selon le WWF, si les forêts continuent d'être surexploitées, 230 millions d'hectares de forêts disparaîtront dans les quarante ans. La planète a perdu cinq millions d'hectares de forêts chaque année dans les pays tropicaux depuis 2000.

En ce qui concerne le réchauffement climatique, on peut estimer que la déforestation équivaut à près de 20 % du gaz à effet de serre. Or, il est maintenant avéré que les forêts ralentissent le réchauffement climatique (absorption du quart du dioxyde de carbone rejeté par l'activité humaine). L'économiste indien Pavan Sukhdev a calculé que, si on divisait par deux le rythme de la déforestation, on réduirait le coût des émissions de CO2 de 2000 milliards d'euros. L'érosion des écosystèmes a donc aussi un coût économique.

Selon la revue américaine Science, les forêts de la planète absorbent un tiers du CO2 émis par les combustibles fossiles. La diminution de leur surface a donc un impact direct sur le réchauffement climatique. Dans ces conditions, on voit qu'une gestion intelligente des forêts peut avoir un effet modérateur sur celui-ci ; d'autant plus que 2010 a connu un record d'émissions de gaz à effet de serre. Il existe actuellement sur le papier un mécanisme de réductions des émissions dues à la déforestation visant à rémunérer les pays



qui gèrent bien leurs forêts, adopté à Cancun en 2010 et discuté à Durban (Afrique du Sud) en novembre- décembre 2011, à l'occasion de la Conférence sur les changements climatiques. Mais il n'y a pas d'accord sur les fonds. En l'absence d'incitatifs, les pays émergents et les pays en développement, dont les émissions de CO2 augmentent (centrales à charbon en Inde et en Chine), en sont remis à eux-mêmes pour contenir la déforestation et résister aux entreprises commerciales pour lesquelles l'exploitation forestière n'est qu'un « business » comme un autre .

- **Les successions dans l'Union Européenne**  
*Giangaiezzo Cairoli*

Ce n'est pas en formulant des souhaits pour la nouvelle année que j'aborde ici le problème des droits de succession, mais tout simplement parce que plusieurs collègues posent souvent des questions à ce sujet.

Le problème des droits de succession dans l'Union Européenne est en effet particulièrement complexe, notamment lorsque plusieurs Etats Membres sont concernés, ce qui est souvent le cas pour les anciens fonctionnaires non belges, ou qui, tout en résidant en Belgique, ont des biens dans d'autres pays.

Une étude très approfondie en la matière (28 pages) a été faite en avril 2010 par Maître Buekenhoudt, et est disponible auprès du Bureau d'accueil et sur un site internet (seulement la version de juin 2008<sup>5</sup> en anglais).

Une conférence a aussi été tenue par lui en mars 2011, mais je pense qu'il est néanmoins utile de rappeler brièvement ici les principes de base, tout en renvoyant à la lecture de l'étude ci-dessus pour approfondir les détails.

1. Le fonctionnaire en activité :

L'art. 13 (ex14) du Protocole sur les Privilèges et Immunités (PPI) prévoit, pour les droits de succession, que les fonctionnaires en activité qui se sont installés en Belgique pour leur fonctions dans les Institutions européennes sont considérés, tant dans le pays de résidence (la Belgique) que dans le pays d'origine comme ayant conservé leur domicile dans ce dernier pays.

Cela signifie que les biens meubles se trouvant en Belgique et tout le reste du patrimoine du défunt sont imposables dans le pays d'origine, tandis que les immeubles sont soumis à la législation du pays où ils se trouvent (par exemple en Belgique).

---

<sup>5</sup> [http://sidtu.org/SID-UNION-FILES/SID-PDF-DOCS/tax\\_2008\\_en.pdf](http://sidtu.org/SID-UNION-FILES/SID-PDF-DOCS/tax_2008_en.pdf) « European Union Officials and taxation, impact of the protocol on privileges and immunities on their tax status

## 2. Le fonctionnaire retraité :

Puisque cet article ne s'applique plus aux retraités, qui sont libres d'établir la résidence dans le pays de leur choix, c'est en général le critère de résidence habituelle qui détermine la législation applicable, mais il n'y a pas d'harmonisation au niveau européen pour ce qui concerne l'imposition des patrimoines transfrontaliers, et de grandes difficultés peuvent donc surgir et causer des doubles impositions.

En Belgique, les droits de succession sont perçus (à des taux différents selon les régions), sur l'ensemble du patrimoine : ainsi, si le défunt résidant en Belgique avait une maison et des capitaux (p.ex. titres ou actions) en Italie, et un appartement en France, les droits de succession devront être payés en Belgique sur la totalité du patrimoine, en Italie sur la maison (et le montant payé pourra être déduit du montant à payer en Belgique), tandis que pour l'appartement en France la convention signée entre la Belgique et la France sur la double imposition en cas de succession devrait s'appliquer.

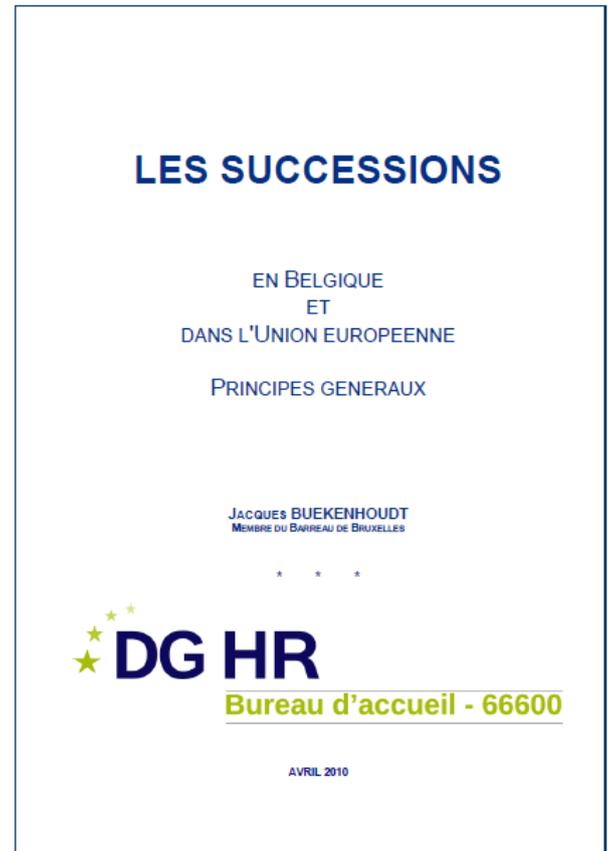
En Italie, les droits de succession ont été abolis pour le conjoint, enfants, ascendants, frères et sœurs, oncles et cousins. Si le défunt résidait en Italie mais avait une maison en Belgique, des droits de « mutation par décès » devront être payés pour les immeubles situés en Belgique.

L'Espagne ne tient pas compte de la dernière résidence du défunt, mais de celle des héritiers : si un ancien fonctionnaire espagnol réside en Belgique, son patrimoine sera entièrement imposé en Belgique et aussi en Espagne si ses héritiers y résident. (et non seulement les éventuels immeubles situés en Espagne). Si par contre le défunt résidait en Espagne et les héritiers en Belgique, seuls les immeubles situés en Belgique seraient soumis à l'impôt (droits de mutation par décès)

Les Pays-Bas imposent des droits de succession sur le patrimoine, situé partout dans le monde, d'un ressortissant néerlandais établi en Belgique (ou dans tout autre Pays) depuis moins de dix ans au moment du décès.

L'Allemagne impose l'héritage reçu par des résidents allemands de personnes décédées domiciliées dans un autre Pays.

Ainsi si un ressortissant néerlandais, résident en Belgique depuis moins de dix ans, avait une maison en France et la laisse en héritage à sa fille qui réside en Allemagne, ce bien sera taxé en France (situation du bien), aux Pays-Bas (nationalité du défunt) et en Allemagne (résidence des héritiers).



## 3. Situation actuelle

***La succession est actuellement exclue des dispositions communautaires de droit international privé adoptées jusqu'à présent.***

Toutefois la Commission, après un Livre Vert en 2005 sur la succession et les testaments, un rapport au Parlement Européen en 2006 sur le même sujet, la proposition de Règlement du 14 octobre 2009, a élaboré une proposition de législation sur les droits de succession en vue de déterminer clairement le droit national à appliquer en cas de successions transfrontalières et éviter dans la mesure du possible les doubles impositions.

Cette proposition prévoit notamment :

- l'application d'une seule législation à la succession
- en principe l'application de la loi de la dernière résidence habituelle
- avec la possibilité de choisir expressément l'application de sa loi nationale.

Mais le Danemark, le Royaume-Uni et l'Irlande ont déjà fait savoir ne pas participer à l'adoption de ce règlement. Donc, affaire à suivre.

En attendant, vous pouvez lire la documentation disponible (<http://www.successions-europe.eu/>) s'appliquant aux 27 pays, actualisée le 10/11/2011, en 23 langues et réfléchir au pays qui serait le plus agréable (pour vous ou pour vos héritiers?) pour y établir votre dernière résidence.

***Quant à moi, vu la complexité de la situation, j'ai pris ma décision : décéder ce sera la dernière chose que je ferai dans ma vie !***

### ❖ Ils nous ont quittés

- **Décès survenus au cours des mois d'août, septembre, octobre et novembre 2011**

<i>Nom, Prénom</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Date de décès</i>
<i>ALSOE Erik</i>	<i>1925 / 11 / 28</i>	<i>2011 / 10 / 23</i>
<i>ALVINO Laura</i>	<i>1931 / 07 / 26</i>	<i>2011 / 08 / 31</i>
<i>BARDON Suzanne</i>	<i>1918 / 08 / 04</i>	<i>2011 / 09 / 10</i>
<i>BENEDETTI Furio</i>	<i>1927 / 01 / 26</i>	<i>2011 / 10 / 26</i>
<i>BERTATO Francesco</i>	<i>1927 / 10 / 04</i>	<i>2011 / 11 / 16</i>
<i>BERTHON Roselyne</i>	<i>1936 / 10 / 07</i>	<i>2011 / 09 / 25</i>
<i>BOATH Eleanor</i>	<i>1939 / 11 / 29</i>	<i>2011 / 10 / 28</i>
<i>BOE Birgit</i>	<i>1937 / 07 / 06</i>	<i>2011 / 08 / 28</i>
<i>BRADE Erich</i>	<i>1915 / 12 / 02</i>	<i>2011 / 11 / 09</i>
<i>BRUCK André</i>	<i>1938 / 09 / 05</i>	<i>2011 / 08 / 16</i>
<i>BUYSE Joris</i>	<i>1950 / 09 / 13</i>	<i>2011 / 09 / 06</i>
<i>CAIRNS John</i>	<i>1916 / 09 / 30</i>	<i>2011 / 10 / 24</i>
<i>DACQUIN Gaston</i>	<i>1922 / 07 / 11</i>	<i>2011 / 09 / 10</i>

<i>DE CLERCQ Eugène</i>	<i>1930 / 06 / 15</i>	<i>2011 / 09 / 02</i>
<i>DE NOO Margaretha</i>	<i>1933 / 06 / 15</i>	<i>2011 / 09 / 01</i>
<i>DUNKER-NAUMANN Edith</i>	<i>1914 / 06 / 13</i>	<i>2011 / 11 / 22</i>
<i>FIGUS Giovanni</i>	<i>1933 / 03 / 09</i>	<i>2011 / 09 / 09</i>
<i>FLUEGGE Hans</i>	<i>1923 / 03 / 05</i>	<i>2011 / 11 / 15</i>
<i>GORVAN René</i>	<i>1926 / 05 / 29</i>	<i>2011 / 08 / 18</i>
<i>HENDRICKX Jacqueline</i>	<i>1940 / 06 / 30</i>	<i>2011 / 08 / 28</i>
<i>JAGER Peter</i>	<i>1949 / 10 / 04</i>	<i>2011 / 10 / 31</i>
<i>KARP Elizeusz</i>	<i>1941 / 02 / 18</i>	<i>2011 / 10 / 03</i>
<i>LAMBRINIDES Georges</i>	<i>1930 / 06 / 20</i>	<i>2011 / 11 / 11</i>
<i>LE SUEUR Richard</i>	<i>1925 / 03 / 02</i>	<i>2011 / 09 / 08</i>
<i>LEMMENS Yvonne</i>	<i>1943 / 02 / 07</i>	<i>2011 / 09 / 23</i>
<i>LESUEUR Richard</i>	<i>1925 / 03 / 02</i>	<i>2011 / 09 / 07</i>
<i>MAGRINI Angelo</i>	<i>1931 / 02 / 04</i>	<i>2011 / 08 / 25</i>
<i>MASSARO Gemma</i>	<i>1922 / 02 / 20</i>	<i>2011 / 10 / 29</i>
<i>MATEO Martine</i>	<i>1945 / 12 / 13</i>	<i>2011 / 11 / 17</i>
<i>MENU Jean-Marie</i>	<i>1939 / 11 / 09</i>	<i>2011 / 09 / 11</i>
<i>MERCKX Walter</i>	<i>1944 / 10 / 24</i>	<i>2011 / 11 / 12</i>
<i>MEYER-UHLENRIED Karl</i>	<i>1923 / 06 / 21</i>	<i>2011 / 10 / 27</i>
<i>MICHISANTI Luisa</i>	<i>1930 / 07 / 08</i>	<i>2011 / 11 / 04</i>
<i>NOESEN Odette</i>	<i>1916 / 01 / 03</i>	<i>2011 / 09 / 05</i>
<i>NOSEDA Jean</i>	<i>1932 / 11 / 29</i>	<i>2010 / 07 / 12</i>
<i>OLAST Martial</i>	<i>1943 / 06 / 18</i>	<i>2011 / 11 / 22</i>
<i>OOST Joseph</i>	<i>1948 / 12 / 23</i>	<i>2011 / 11 / 08</i>
<i>POMPE Jan</i>	<i>1927 / 08 / 25</i>	<i>2011 / 11 / 17</i>
<i>RICCIARDI Giuseppe</i>	<i>1920 / 05 / 19</i>	<i>2011 / 10 / 17</i>
<i>RIVES Elisabeth</i>	<i>1941 / 05 / 19</i>	<i>2011 / 07 / 05</i>
<i>RODARI Alfredo</i>	<i>1923 / 10 / 08</i>	<i>2011 / 11 / 08</i>
<i>RUSSEL Robert</i>	<i>1950 / 05 / 31</i>	<i>2011 / 11 / 10</i>
<i>SCHEIBER Eva-Verena</i>	<i>1947 / 07 / 21</i>	<i>2011 / 11 / 20</i>
<i>SCHOU Jorgen Bent</i>	<i>1928 / 06 / 29</i>	<i>2011 / 09 / 23</i>
<i>SCHWIEBUS Elisabeth</i>	<i>1917 / 01 / 21</i>	<i>2011 / 09 / 08</i>
<i>SEIFERT Hans</i>	<i>1933 / 01 / 23</i>	<i>2011 / 08 / 18</i>
<i>SEIPELT Gisela</i>	<i>1930 / 06 / 14</i>	<i>2011 / 06 / 01</i>
<i>SOSSON Charles</i>	<i>1932 / 04 / 25</i>	<i>2011 / 11 / 08</i>
<i>STRASSER Henriette</i>	<i>1942 / 12 / 22</i>	<i>2011 / 09 / 15</i>
<i>TOLEDANO-LAREDO Armando</i>	<i>1928 / 06 / 17</i>	<i>2011 / 11 / 18</i>
<i>WEISGERBER Peter</i>	<i>1927 / 09 / 12</i>	<i>2011 / 09 / 01</i>
<i>YSEBAERT Eddy</i>	<i>1948 / 04 / 22</i>	<i>2011 / 09 / 05</i>

- **Décès de Joseph Nols**

*NdlR. A la suite du décès de Joseph Nols, nous avons reçu la lettre suivante de Madame Louise Kala. La Rédaction tient à rendre hommage à cet ancien collègue qui, en tant que membre de notre Association, a rendu de grands services à la Section Belgique et a régulièrement participé à nos activités.*

### **Au revoir Monsieur Nols**

Nous ne nous étions pas choisis.

Nous nous sommes apprivoisés.

En 1970, Joseph Nols était chef de division à l'Office statistique des Communautés européennes à Luxembourg et pendant neuf ans et demi j'allais être sa secrétaire, sa *collaboratrice* selon lui. De l'avis judicieux de ma mère, je mangeais mon pain blanc le premier. Il eut en effet plus d'une fois l'occasion de faire preuve de beaucoup d'indulgence et de patience.

Nos conversations avaient rarement pour objet le travail, guère la vie privée, jardin secret, mais bien la littérature, la musique classique, un bon film ou une émission télévisée intelligente (il y en avait à l'époque), une exposition à thème artistique ou historique. Il m'épargnait les sports. Il prit l'habitude de me remettre *Le Monde* le matin pour le reprendre à midi. Les petits pavés « Au jour le jour » et les lettres « Vous et moi » que John Harris écrivait de Saint-Fulcran-de-Fobis à Dear Fred faisaient nos délices, tout comme les subtiles caricatures de *The Economist*. Au bâtiment Jean Monnet nous allions souvent, le matin, prendre le café au bar avec ses collègues. J'étais tolérée parce que silencieuse. Notre rire contagieux remplissait la salle.

Dans son environnement professionnel, Joseph Nols était bavard. Les dernières années j'ai assisté, toujours silencieuse, amusée, à des débats ressemblant à des compétitions à qui garderait la parole le plus longtemps. Ces marathons avaient souvent lieu dans mon bureau, que j'occupais seule, où ces messieurs ne risquaient pas d'être dérangés.

Avec le temps, j'ai découvert un être curieux de tout, intéressé, d'une grande culture, qui avait des buts et l'autodiscipline pour les atteindre. Organisé qu'il était, il avouait néanmoins, non sans ironie, « ne pas détester parfois se laisser désorganiser ». Il avait un goût prononcé pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, son raffinement, ses arts, certains de ses personnages. Il s'en inspirait pour son plus grand plaisir, notamment pour fournir sa belle bibliothèque dont les livres étaient effectivement lus. Pendant ces neuf ans et demi, je ne détestais pas retourner au bureau après mes congés ; j'avais pris l'habitude d'échanges d'un niveau certain.



Un nouveau travail, suite à un concours, m'éloigna de l'Office statistique. Grâce à Joseph Nols, entretemps nommé directeur, j'y retournai au bout de trois ans et demi. Il y avait du pain sur la planche dans sa propre direction. Le contact n'avait jamais été interrompu. Nous pouvions donc poursuivre nos causeries, face à face, jusqu'à sa retraite en 1986.

Il la prit au moment choisi par lui. Son retour en Belgique avait été parfaitement orchestré et préparé avec l'aide prodigieuse, discrète et efficace, comme toujours, de Marie-Thérèse, son

épouse et compétent ministre de l'intérieur. Une nouvelle vie commençait. La proximité des deux filles et gendres, des six petits-enfants grandissant, s'épanouissant, étudiant, travaillant allait favoriser des interférences inattendues dans la vie de ce couple d'une souplesse étonnante.

En même temps il y eut d'abord plusieurs jurys de concours dont Joseph Nols assurait la présidence et où il était dans son élément et ravi de faire de nouvelles connaissances, parmi lesquelles internet. Puis, sa qualité de membre du comité de l'AIACE-Belgique sollicitait encore ses talents d'organisateur prévoyant et minutieux. Et un beau jour, il y eut une nouveauté : un voyage en groupe. Que des anciens collègues en partie inconnus. L'expérience fut concluante et répétée, la dernière fois cet été au fil de la Seine. « Rien que du bonheur » écrivit-il. De tous ses voyages il m'envoyait des cartes postales soigneusement sélectionnées. Et il n'a jamais oublié mon anniversaire.

Le comble de la joie et de la fierté était, il y a cinq ans, la naissance de sa première arrière-petite-fille. La seconde a deux ans maintenant. Toutes deux ont été un enchantement, un émerveillement pour lui qui n'avait rien perdu de sa soif de connaître. L'annonce de sa mort a été un choc. J'ai eu l'honneur de prendre part à ses obsèques. Il aurait contemplé avec satisfaction et plaisir ceux qui l'ont accompagné jusqu'à sa dernière demeure. Il a bien réussi sa vie et peut être fier de sa lignée, lui, fils unique.

Au revoir, Monsieur Nols.

Louise Kala

## ❖ Les Anciens écrivent

### • Débats sur les langues et cultures en Europe

**Gianni Copetti**, secrétaire général de l'Association pour la diffusion de la langue et de la culture italienne en Europe (AssoDILIT) édite un livre, **Débats sur les langues et cultures en Europe**, avec des articles et de documents dans les différentes langues européennes.

Cette publication de 26 chapitres présente, entre autres, un essai sur la langue et la culture italienne dans la Trieste autrichienne et dans l'Europe d'aujourd'hui, une position de Giorgio Pagano, afin que le gouvernement n'abandonne pas l'italien en faveur de l'anglais, un écrit de Giorgio Ruffolo sur la politique culturelle en Europe, deux articles d'Andrea Chiti Battelli sur l'illusion du plurilinguisme pour tous ainsi qu'un document de Lucio Levi sur la langue en tant que véhicule de communication entre les hommes.

L'éditeur de ce volume reprend la Déclaration de Laeken des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UE sur l'apprentissage des langues. La charte européenne du plurilinguisme figure en italien, français, espagnol, anglais et allemand. Sont également repris les actes du séminaire Multiplicités linguistiques et culturelles en Europe de novembre 2008 qui s'est tenu à Bruxelles et qui était organisé par la CIM et l'AssoDILIT.

Cette publication s'adresse en particulier aux jeunes, aux écoles, aux administrations locales, aux instances politiques et naturellement aux parents d'élèves, afin qu'ils encouragent leurs enfants à apprendre les langues tout au long de leur vie professionnelle.

Au début 2012, le volume de 330 pages sera présenté à Bruxelles, Paris et Rome (Université La Sapienza), à l'occasion des Assises européennes de l'Observatoire européen du plurilinguisme (OEP). Il sera aussi prochainement présenté et disponible auprès de la librairie italienne PIOLA LIBRI, [www.piolalibri.be](http://www.piolalibri.be), 66-68, rue Franklin, 1000 Bruxelles.  
Contact : [gianni@copetti.be](mailto:gianni@copetti.be)

- **Mémoires de l'Europe en devenir de Pierre Duchâteau**  
*Philippe Loir*

Notre collègue Pierre Duchâteau, décédé en 2009, avait dicté en 2006 les souvenirs de son aventure européenne à son épouse qui vient de les publier dans un livre intitulé « Mon aventure européenne, images et souvenirs » dans la collection « Mémoires de l'Europe en devenir ».

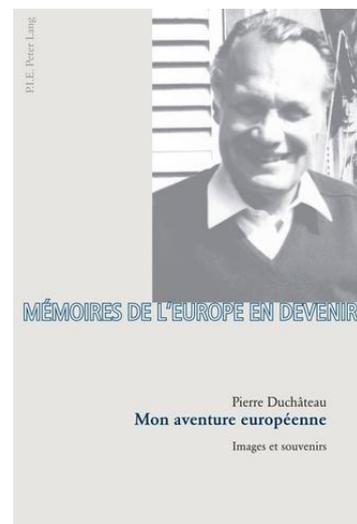
La carrière de Pierre Duchâteau fût d'une grande richesse et lui a permis de côtoyer des acteurs importants de l'histoire européenne et même mondiale. Sa carrière a commencé en mai 1958 à Euratom dans les cabinets des présidents Louis Armand et Etienne Hirsch. Après la fusion des exécutifs, il devint chef de cabinet du commissaire Jean François Deniau, puis directeur à la DG relations extérieures et enfin de 1988 à 1994, il devint le premier ambassadeur de la Commission Européenne en Chine.

Ce texte<sup>6</sup> n'est pas un récit systématique de son action mais un témoignage qui comporte de nombreuses anecdotes drôles et surprenantes où apparaissent son sens de l'observation et son humour. Son but premier n'est pas de dire ce qui s'est passé dans l'histoire et quel chemin il a suivi mais ce qu'il a vécu et fait dans cette histoire, les personnes qu'il a rencontrées, les événements qui l'ont touché, les hasards de la vie qui ont suscité sa passion, les initiatives et responsabilités qu'il a pu prendre.

Cette vie d'aventures politique et humaines ne l'a pas laissé indemne. Il le dit lui même «la création d'une délégation de la Communauté européenne à Pékin fut une aventure à laquelle j'ai voué toute mon énergie et dont je suis sorti totalement transformé».

Pierre Duchâteau, frappé par la maladie, n'a pas pu relire son texte. Certains lecteurs porteront peut être un jugement différent sur tel ou tel épisode, sur telle ou telle description des institutions et des rôles spécifiques de certains hommes politiques mais la richesse du récit ne peut laisser personne indifférent.

Les fonctionnaires et anciens fonctionnaires qui le liront y retrouveront avec plaisir l'énergie et les succès européens d'une époque révolue.



<sup>6</sup> Pierre Duchâteau : Mon aventure européenne ; Images et souvenirs. 2011. 158 p/  
Editeur : PIE Peter Lang, 1 Avenue Maurice B 1050 Bruxelles. [info@peterlang.com](mailto:info@peterlang.com)  
ISBN 978-90-5201-790-7 br. Autour de 30 € selon les pays

❖ **Courrier des lecteurs**

A l'attention de Monsieur Jean-Bernard QUICHERON

C'est toujours avec plaisir que je retrouve, chaque trimestre, la publication « L'ÉCRIN » qui informe et donne quelques idées de l'évolution de la perception de l'Europe, de l'avenir de notre statut, et des activités entreprises par et pour les Anciens.

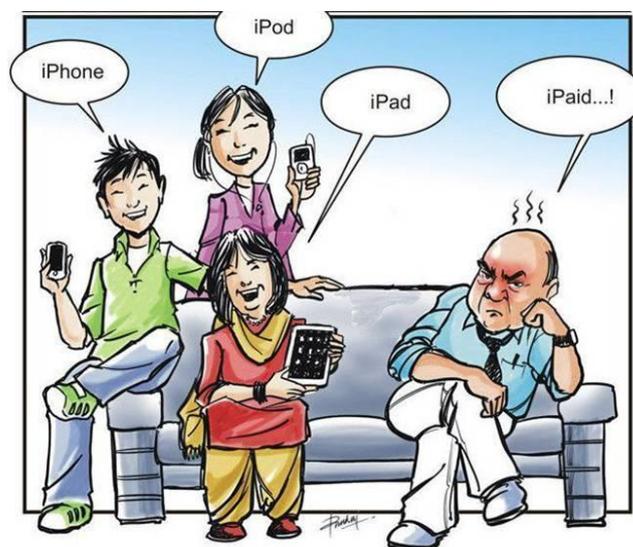
Lors de la croisière organisée par l'AIACE « De Paris à Honfleur » du 22 au 29 juillet 2011, la visite du château de Vascoeuil nous fit découvrir la maison de Jules MICHELET (1798-1874) un historien français, spécialiste de la révolution française.

Ses capacités d'historien le conduisirent comme professeur, assez rapidement contesté, au Collège de France. Jules MICHELET doit être considéré comme écrivain et fondateur de l'histoire scientifique française.

Au fronton d'une fenêtre de sa demeure figure une pensée, écrite en 1831, concernant l'EUROPE. Celle-ci n'aurait-elle pas le mérite d'être reprise dans une publication de la Communauté car elle est certainement toujours valable tant pour les Anciens que pour nos Collègues en activité.

« L'Europe ce n'est pas un assemblage fortuit de peuples, mais un grand instrument harmonieux, une lyre dont chaque nationalité est une corde et représente un ton. Les nations, dont on croyait supprimer l'existence, ont fleuri, toujours vivantes et indescriptibles. L'Europe entière n'étant qu'une personne, chacune de ces nations est une faculté, une puissance, une activité de cette personne. »

Amicalement  
Guy de Visscher

❖ **Rions un peu !**• **I did pay indeed !**



# ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Section Belgique

13/01/2012

## Composition du Conseil d'administration

<b>Président</b>	André Vanhaeverbeke	responsabilité des dossiers expertise des Anciens
<b>Vice-présidents</b>	Ludwig Schubert Dominique Deshayes	statut, pensions et "méthode" relations avec le PMO
<b>Secrétaire</b>	Yvette Demory (*)	culture, loisirs, conférences contrôle accès au site web
<b>Trésorier</b>	Gilbert Lybaert	finances, gestion des effectifs, webmaster
<b>Membres</b>	Pierre Blanchard Giangaleazzo Cairoli Ian Collisson Thérèse Detiffe Michel Foucault Jeannine Franchomme Philippe Loir Jean-Bernard Quicheron Eliane Van Tilborg	caisse et assurance maladie affaires juridiques et assurances maladie maisons de repos culture, loisirs, conférences relation avec les Comités paritaires nouveaux projets maisons de repos actions sociales rédacteur en chef de l'Écrin nouveaux projets maisons de repos

(\*) assistée de *Norbert Vogel* pour la gestion du Secrétariat

Conseils en informatique : Margarethe Braune.

## Représentation au Conseil d'administration de l'Internationale

<b>Titulaires</b>	André Vanhaeverbeke Ludwig Schubert	<b>Suppléants</b>	Philippe Loir Jeannine Franchomme
-------------------	--	-------------------	--------------------------------------

## Permanence au Secrétariat

**Tous les matins de 9h30 à 12h30** : Karine Pollenus, Helpdesk sociale

Le Président est au bureau les mardi, mercredi et jeudi matin.

<b>LUNDI</b>	Yvette Demory Thérèse Detiffe Gilbert Lybaert Emma Pasquarelli	<b>JEUDI</b>	Yvette Demory Gil Gavison Betty Muller Norbert Vogel
<b>MARDI</b>	Jeanine Devos Maria Teresa Petrillo	<b>VENDREDI</b>	Maria del Carmen Pérez Maria Teresa Petrillo Norbert Vogel
<b>MERCREDI</b>	Thérèse Detiffe Elisabeth Haelterman Gilbert Lybaert Maria del Carmen Perez		

Nous pouvons vous les conseiller, cette liste n'est toutefois pas exhaustive

**MAISONS DE RETRAITE - Belgique**

CODE POSTAL	COMMUNE	NOM/ADRESSE	NO. DE TELEPHONE ET NOM DU CONTACT	PRIX 1 LIT(EUR)	PRIX 2 LITS(EUR)	Nbre. LITS
1000	Bruxelles	Résidence Porte de Halle, Bvd de Midi 142	Tél.02/5080511:M.Scheyven	48/jour	41/jour& pp	MR23MRS127
1000	Bruxelles	Maison Sainte Monique, Rue Blaes 91	Tél.02/5456060:M.Snaauwaert	46/jour	42/jour& pp	MR25MRS60
1020	Laeken	Maison Saint-Ignace, Av. de Lima	Tél.02/4741611: Mme. Kathelijne	51/jour	46/jour&pp	MR87MRS55
1040	Etterbeek	Résidence Thibault, Av.de Thibault 49	Tél.02/7356533: M.Wattiez	1045/mois	1845/mois	MR60
1050	Ixelles	Résid.Gray Couronne, Av.dela Couronne 42-46	Tél.02/6495630: M.Vanassch	1949/mois	2455/mois	MR60MRS40
1070	Anderlecht	Jardins de la Mémoire, Route de Lennik 792	Tél.02/5220202: Mme De Kirianov	59/jour	55/jour& pp	VOIR NOTE C
1090	Jette	Résidence Christalain, Av. des Démineurs 2	Tél.02/4220711: M. Gilson	1587/mois	1767/mois&pp	VOIR NOTE B
1150	Wol.St.Pierre	Résidence Apollo, Rue des Palmiers 29	Tél.02/7335443: Mme.Dedieu	46/jour	40/jour& pp	MR/MRS70
1150	Wol.St.Pierre	Résid.Val Duchesse, Av. Jules César 11	Tél.02/7703420: Mme.Collard	45/jour	37/jour& pp	MR35MRS25
1160	Auderghem	Résidence Carina, Av.Herman Debroux 50	Tél.02/6753003: M.Mobindi	48/jour	41/jour& pp	MR49MRS69
1160	Auderghem	Résid.Parc des Princes, Av.Van Horenbeeck 192	Tél.02/6721185: Mme.Plevoets	27>56/jour	NA	MR45
1180	Uccle	Résidence Hamoir, Av.Hamoir 1	Tél.02/3790700: Mme.Dopchie	2804/mois	3650/mois	Res.Serv. (54)
1180	Uccle	M.R.S. Nazareth, Chée.de Waterloo 961	Tél.02/3736403: Mme.Bonnewijn	50/jour	43/jour&pp	VOIR NOTE A
1180	Uccle	L'Olivier, Av.des Statuaires 46	Tél.02/3721248: Mme.Dasnoy	59/jour	48/jour&pp	MR40/MRS45
1180	Uccle	Résid. Lycée Français, Av. du Lycée Français 6	Tél.02/3753744: M.Pau	32>60/jour	60>78/j.&pp	MR200
1180	Uccle	Parc Palace, Av. du Lycée Français 2	Tél.02/3751479: M.Matton	33>41/jour	63>83/j.&pp	MR180
1180	Uccle	Jardins de Longchamp, Av. Winston Churchill 255	Tél.02/3495711: Mme De Coen	àpde 63/jour	àpde 57/j. & pp	MR52/MRS64
1180	Uccle	Le Churchill, Av. Winston Churchill 253	Tél.02/3481900: Mme Decree	2360/mois	4385/mois	Res.Serv. (71)
1180	Uccle	Les Fleurs d'Aubépine, Ch. de Waterloo 1525	Tél.02/3720272: Mme Miecret	àpde 68/jour	àpde 53/j. & pp	MR71/MRS71
1200	Wol.St.Lamb	Résid.Montgomery, Bd.Brand Whitlock 18-20	Tél.02/7341896: Mme.Vargiamidis	1750/mois	2250/mois	Res.Serv. (55)
1200	Wol.St.Lamb	Les Jardins d'Ariane, Avenue Ariane 1	Tél.02/7768787: M.Staquet	84/jour	69/ jour&pp	MR159
1301	Bièrges	Résid.Point du Jour, Rue des Champs 8	Tél.010/420710: M.Druet	1441/mois	2049/mois	MR71MRS55
1332	Genval	Home Béthanie, Bois Pirart 127	Tél.02/6550070: M.Meyeur	41/jour	36/jour&pp	MR38MRS30
1340	Ottignies	Résidence Chenoy, Av.des Combattants 93	Tél.010/410787: Mme.Rome	àpde 1116/mois	1952/mois	MR55MRS60
1420	Braine l'Alleud	Résid. Le Ménil, Rue du Ménil 95	Tél.02/3870606: M.Gemez	1369/mois	1986/mois	MR62MRS59
1950	Kraainem	Het Atrium, A. Dezangrélaan 19	Tél.02/7252880: Mvr Boonen	47/dag	41/dag & pp	MR15MRS25
3001	Heverlee	Home Vogelzang, Tervuursesteenweg 290	Tel.016/279711: Mvr. Swings	54/dag	40/dag & pp	MR76MRS76
3110	Rotselaar	De Wyngaert, Dijlsestraat 48	Tel.016/474410: Mvr. Roelens	58/dag	44/dag&pp	MR56MRS64

NOTE A: Un établissement bien orienté vers les moins valides et les cas urgents. MR 159  
 NOTE B: Un établissement avec 80 chambres MR, 40 MRS et 16 appartements en Résidence service  
 NOTE C: Un établissement 100% orienté vers la maladie d'Alzheimer, MR 20, MRS 100